



Enquête sur l'emploi du temps de 2022

Guide de l'utilisateur du fichier de microdonnées à grande diffusion

Juillet 2025



Statistique
Canada Statistics
Canada

Canada

Tables des matières

1. Introduction	3
2. Objectifs de l'enquête sur l'emploi du temps	4
3. Contenu et concepts de l'EET de 2022 sur l'emploi du temps.....	4
4. Sommaire des principaux changements et comparabilité des estimations.....	7
5. Conception de l'enquête et plan de sondage.....	9
6. Collecte et taux de réponse	10
7. Traitement des données	11
8. Estimation	14
9. Lignes directrices concernant la diffusion et fiabilité des données	20
10. Autres renseignements	26
Annexe A – Liste des codes d'activités principales.....	27
Annexe B – Table de concordance	32
Annexe C – Lignes directrices pour l'analyse statistique, l'estimation de la variance et la construction des intervalles de confiance.....	70
Annexe D – Un guide sur l'utilisation du fichier de données de l'Emploi du temps	73

L'Enquête sur l'emploi du temps, 2022

Guide de l'utilisateur du fichier analytique

Cet enregistrement fait partie du Programme de la statistique sociale générale (PSSG). Le PSSG a débuté en 1985. Le programme est constitué d'enquêtes sur des sujets principaux, utilisant des questions ciblées ou exploratoires et un ensemble normalisé de questions sociodémographiques utilisées pour la classification. Des enquêtes plus récentes ont également inclus des questions qualitatives, qui explorent les intentions et les perceptions.

1. Introduction

Le présent document a pour but de faciliter la consultation et la manipulation du fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Il s'agit de la septième itération de l'Enquête sur l'emploi du temps qui a été menée du 16 juillet 2022 au 15 juillet 2023. Il contient des renseignements sur les objectifs, la méthodologie et les méthodes d'estimation ainsi que sur les règles de diffusion des estimations fondées sur les données de l'enquête. Il décrit aussi comment utiliser les fichiers analytiques.

L'échantillon total de l'EET de 2022 se répartit entre les dix provinces. L'enquête a été menée au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO), auto administrée par l'entremise d'un questionnaire électronique (QE) ou menée en mode multiples utilisant à la fois l'ITAO et le QE.

Le présent guide contient 4 annexes. L'annexe A contient la liste des codes d'activités utilisé pour l'EET, l'annexe B contient les tableaux de concordance entre l'enquête de 2022 et celle de 2015 de l'EET. L'annexe C fournit des conseils sur l'utilisation des poids bootstrap standards de l'EET à l'aide de certains logiciels commerciaux d'analyse. L'annexe D fournit des conseils sur l'utilisation des fichiers du journal.

Le FMGD de l'enquête sur l'emploi du temps 2022 inclut un sous-ensemble des variables provenant des fichiers analytiques. Le FMGD doit s'assurer qu'un répondant ne puisse être directement ou indirectement identifié à partir des fichiers. Des précautions doivent être prises afin d'assurer qu'aucune combinaison unique de caractéristiques ne puisse être utilisée pour identifier un répondant. Pour éviter la possibilité de divulgation, certaines variables ont été supprimées, plafonnées ou encore des catégories de réponses ont été regroupées.

Nouveauté de l'EET de 2022

L'Enquête sur l'emploi du temps a apporté plusieurs changements en 2022 en comparaison avec les années précédentes. Le premier changement est la base utilisée pour sélectionner l'échantillon. L'enquête utilise maintenant une base de logements au lieu d'une base téléphonique.

Un certain nombre de modifications de contenu ont également été apportées. Dans la partie journal du questionnaire, le nombre d'activités pouvant être choisi a augmenté et la structure de présentation des catégories prend maintenant la forme d'un arbre hiérarchique à deux niveaux rendant la recherche d'une activité précise plus facile. Les catégories d'activités sont également adaptées de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS 2016). En 2022, une seule activité simultanée pouvait être sélectionnée par épisode. Ceci a pour but d'inciter le répondant à ne pas regrouper plusieurs activités ensemble sous un même épisode.

En outre, deux questions ont été ajoutées au journal :

- Une question de suivi afin d'identifier pour qui les activités de travail non rémunéré ou de soins non rémunérés étaient-elles faites;
- Une question de suivi si le répondant n'avait inscrit aucune activité sous « manger ou boire », au cours des 24 heures du journal.

Le contenu suivant a été ajouté à l'enquête :

- Une question sur le genre, en plus du sexe à la naissance;
- Un module sur les différents types d'activités faites avec les enfants pour les ménages composés d'au moins deux membres de 15 ans et plus et d'au moins un enfant de 14 ans ou moins;
- Un module sur le télétravail pour les répondants qui avaient un travail rémunéré au cours de la dernière semaine et aussi un statut d'employé;
- Des questions supplémentaires sur les types de transport utilisé et sur l'accessibilité aux moyens de transport.

2. Objectifs de l'enquête sur l'emploi du temps

L'enquête sur l'emploi du temps (EET), contribue à mieux comprendre comment les Canadiens organisent leur temps afin d'accomplir les différentes activités quotidiennes. L'EET est la seule enquête de Statistiques Canada qui mesure le temps passé sur différentes activités incluant le travail non rémunéré et les soins aux enfants ou aux personnes âgées. Cette contribution sera valorisée dans le cadre des mesures du PIB. L'EET est aussi une source principale sur les données pour mesurer les inégalités entre les genres en ce qui a trait aux différents types du travail non rémunéré.

Les deux objectifs principaux de l'EET sont:

- a) Recueillir des données sur la façon dont les Canadiens utilisent leur temps pendant une journée et suivre les changements à travers les années surtout dans le domaine du travail rémunéré et non rémunéré (incluant les soins aux autres), le transport, et les soins personnels; et
- b) Fournir des informations immédiates sur des questions spécifiques de politique sociale d'intérêt actuel ou émergent.

Afin de réaliser ces objectifs, la collecte de données de l'EET se compose de trois types de variables à savoir les variables de classification, les variables du journal et celles du contenu de la thématique principale. Les variables de classification permettent de définir des groupes démographiques qui servent à analyser les données de la thématique principale. L'âge, le sexe, le niveau de scolarité et le revenu sont des exemples de variables de classification. Les variables du journal représentent les différentes activités accomplies par une personne durant un jour (24 heures) spécifique. Le contenu de la thématique principale sert à mesurer l'évolution de la société sur le plan des conditions de vie et du bien-être ainsi qu'à fournir des données destinées à éclairer les sujets et décisions en politique publique.

3. Contenu et concepts de l'EET de 2022 sur l'emploi du temps

3.1 Concepts

L'enquête est conçue pour recueillir une grande quantité d'information sur chaque personne sélectionnée, ainsi que certains renseignements au sujet de chacun des membres du ménage du répondant. La documentation du fichier analytique comprend une liste annotée de tous les éléments de données inclus dans le fichier, ainsi que le questionnaire complet utilisé. La description détaillée du contenu du questionnaire suit à la section 3.2.

- Section 1 : Information de base sur le répondant et variables démographiques
- Section 2 : L'emploi du temps général et le journal
- Section 3 : Travail et soins non rémunérés, satisfaction à l'égard de la vie, santé générale et incapacités
- Section 4 : Emploi
- Section 5 : Transport, éducation, information sur le conjoint
- Section 6 : Variables socio démographiques

3.2 Contenu de l'enquête

Entrée

La composante d'entrée vise à présenter l'enquête et établir une liste des membres du ménage. Cette liste contient des renseignements démographiques importants sur chaque membre qui compose le ménage, notamment l'âge, le sexe, l'état matrimonial. Le répondant sélectionné devait aussi fournir sa date de naissance. L'âge du répondant et son état matrimonial sont importants afin de déterminer s'il y a lieu de poser certaines questions contenues dans l'enquête et pour valider des réponses comportant des dates ou un âge.

Section 1 : Information de base sur le répondant et variables démographiques

Dans le cadre de l'EET 2022, pour confirmer que le répondant était âgé de 15 ou plus, nous avons posé une question sur leur date de naissance. Cette section permet aussi la confirmation de l'état matrimonial du répondant et l'apport de corrections, au besoin. Cette section comprenait les éléments suivants :

- Confirmation de l'adresse (INF)
- Liste de composition du ménage (RRS)
- Liste de composition du ménage, information démographique (RRS3)
- Lien entre le répondant et les autres membres du ménage (RSR2)
- État matrimonial (MS)
- Âge (AGE)
- Sexe et genre (GDR)

Section 2 : L'emploi du temps général et le journal

Dans cette section, nous nous renseignons sur ce qu'a fait le répondant dans une période de 24 heures. La tenue d'un journal constitue un bon moyen d'obtenir des renseignements précis sur l'emploi du temps des personnes. Aux fins de l'enquête, la consignation au journal débutait à 4 h, c'est-à-dire au moment où la plupart des gens dorment encore. Des questions sont posées concernant la nature des activités principales, ainsi que les détails de leur durée, leur localisation, avec qui le répondant était lors de ces activités et si des technologies de l'information avaient été utilisées pendant l'activité. Le journal recueillait aussi des données sur les activités simultanées reliées aux activités principales. Les questions concernant les activités simultanées n'étaient pas posées pour les activités reliées au sommeil. Une question sur le bien-être subjectif a été demandée à la fin de chaque activité entrée dans le journal.

En 2022, de nouvelles questions ont été ajoutées à la fin du journal. Dans le cas où le journal ne mentionnait aucune activité de manger ou boire dans la période de 24 heures du journal, des questions supplémentaires ont été posées pour savoir si le répondant avait mangé pendant cette période.

Cette section contenait aussi quelques questions générales sur leur emploi du temps et en particulier sur le sentiment d'avoir assez de temps pour effectuer ce qu'ils avaient à faire. Cette section comprenait les éléments suivants :

- Emploi du temps général (GTU)
- Niveau de satisfaction de l'emploi du temps (UOT)
- Journal de 24 heures, questions complémentaires (TUI)
- Similitude avec une journée type (TUT)
- Heure que le répondant s'est endormi (DAS)
- Perception du temps (TCS)

Section 3 : Services non rémunérés, satisfaction à l'égard de la vie, santé générale et incapacités, niveau et source de stress

Dans le module sur les activités non-rémunérées, les répondants indiquaient combien de temps ils avaient consacré à faire des activités durant la semaine précédente comme des travaux ménagers, l'entretien de la maison ou du jardin, s'occuper des enfants ou offrir de l'aide à des personnes âgées. Cette section comprenait les éléments suivants :

- Services non rémunérés (UH)
- Prendre soin des enfants (CHLD)
- Satisfaction à l'égard de la vie (LSM)
- Santé générale (GEN)

- Questions d'identification des incapacités (DSQ)
- Niveau de stress autodéclaré (SRS)
- Source principale de stress (MSS)

Section 4 : Activité principale et équilibre travail-vie

Dans cette section, nous nous attardions à l'activité principale du répondant. Le module sur l'activité principale recueillait des renseignements sur l'activité principale du répondant durant les 12 derniers mois et confirmait si l'activité principale du répondant était la même la semaine précédant l'enquête.

Cette section recueillait les détails touchant aux activités du répondant sur le marché du travail (s'il y a lieu) incluant un emploi à son propre compte, les modalités d'emploi, la satisfaction à l'égard de l'équilibre entre le travail et la vie à la maison. Cette section comprenait les éléments suivants :

- Activité principale (MRW)
- Information sur le dernier emploi (REW)
- Période de travail des 12 derniers mois (WET)
- Travailleur autonome – information sur l'entreprise (RBI)
- Télétravail (TLWK)
- Employeur de la dernière année (WLY)
- Détails sur l'employeur de la semaine dernière (WLW)
- Heures de travail (WHW)
- Horaire de travail flexible (WFS)
- Équilibre entre l'emploi et la vie à la maison (SRC, WLB)

Section 5 : Services, transport, éducation, information sur le conjoint

Cette section portait sur le transport au travail ou à l'école, l'éducation et les renseignements sur les conjoints. Elle comprenait les éléments suivants :

- Embauche régulière de services rémunérés par le ménage (HRH)
- Accès au transport (ATT)
- Transport pour le travail ou l'école (CTW)
- Scolarité et fréquentation scolaire (ED, EDC)
- Activité principale du conjoint (MAP)

Section 6 : Variables socio démographiques

Cette section offre une variété de mesures sociodémographiques dont beaucoup sont répétées chaque itération de l'EET, concernant le répondant, leur conjoint ou partenaire et leurs parents afin de soutenir l'analyse des familles canadiennes ainsi que celle des individus. La section renferme également des questions sur le lieu de naissance, l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible, la religion, la langue, ainsi que l'orientation sexuelle. Cette section comprenait les éléments suivants :

- Caractéristiques du logement (DOR)
- Lieu de naissance, immigration et citoyenneté (IM)
- Lieu de naissance des parents (BPR)
- Lieu de naissance du conjoint (BPP)
- Identité autochtone (ABM)
- Identité autochtone du conjoint (AIP)
- Caractéristiques socio démographiques – Statut minorité visible (PG)
- Caractéristiques socio démographiques du conjoint – Statut minorité visible (PGP)
- Religion (REL)
- Langue (LAN)
- Orientation sexuelle (SOR)

4. Sommaire des principaux changements et comparabilité des estimations

La présente section résume les principaux changements qui ont touché le contenu de l'enquête, la base de sondage, le codage, le traitement et les poids et aborde la question de la comparabilité des estimations de l'enquête sur l'Emploi du temps de 2022 aux cycles antérieurs.

4.1 Sommaire des principaux changements

1) Contenu de base

En 2022, plusieurs changements ont été mis en place. Dans la partie du journal, on a augmenté le nombre d'activités dont le répondant pouvait choisir. Les catégories d'activités étaient présentées dans la forme d'une arborescence hiérarchique à deux niveaux pour faciliter la recherche d'une activité spécifique. Les catégories d'activités sont également adaptées de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS 2016). En 2022, on pouvait sélectionner une seule activité simultanée par épisode. Ceci avait comme but d'éviter de regrouper plusieurs activités dans un seul épisode. De plus, 2 questions ont été ajoutées dans le journal :

- Une question de suivi pour les activités de travail non rémunéré qui demandait pour qui ce travail avait été accompli.
- Des questions de suivi si dans tout le journal de 24 heures aucun épisode concernant l'activité de manger ou boire avait été mentionné. Les données des années précédentes de l'enquête ont démontré que quelques personnes avaient carrément oublié de mentionner qu'elles avaient mangé pendant leur journée de référence. Ces questions se sont avérées utiles pour ajouter du contenu au journal et d'une certaine façon de corriger les données amassées dans le journal.

Le contenu suivant a été ajouté au questionnaire :

- Un module sur les soins d'enfants pour les ménages ayant au moins un enfant de moins de 15 ans, et au moins 2 personnes de 15 ans et plus.
- Un module sur le télétravail pour les répondants qui ont travaillé pour une rémunération et qui étaient employés.
- D'autres questions sur le transport et l'accès au transport public.

Par ailleurs, d'autres questions ont été éliminées du contenu de 2015 :

- Le temps alloué à envoyer des textos
- 3 questions sur le logement du répondant, son voisinage et ville ou communauté

Veuillez-vous référer à l'annexe B pour la liste complète des nouvelles variables, des variables révisées ainsi que celles qui ont été supprimées pour l'année 2022.

2) Sélection des répondants

Afin de sélectionner un répondant pour l'EET, la méthode de sélection par ordre d'âge a été utilisée. Le répondant du ménage a énuméré trois membres du ménage âgés de 15 ans et plus, soit du plus âgé au plus jeune, soit du plus jeune au plus âgé. Les sélections possibles étaient le plus âgé, le plus jeune, le deuxième plus âgé ou plus jeune et le troisième plus âgé ou plus jeune.

3) Classification sociodémographique

Une question sur l'identité de genre a été ajoutée pour le répondant sélectionné et pour le conjoint ou le partenaire du répondant sélectionné. Le sexe à la naissance est toujours demandé pour le répondant, mais seule l'identité de genre est disponible pour le conjoint ou le partenaire du répondant.

En analysant la variable sur le genre, les utilisateurs pourraient avoir besoin d'utiliser la variable de genre à deux catégories afin de protéger la confidentialité des réponses (GENDER2 ou GENPR2). Lors de l'utilisation de cette variable, la note suivante doit être incluse dans les documents diffusés :

- Genre : Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agrégier les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ».
- Hommes+ : Cette catégorie comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires.
- Femmes+ : Cette catégorie comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.

4) Base de sondage

En 2015, l'enquête a été mise en œuvre au moyen de la base remaniée de l'ESG créée en 2013, qui intégrait des données de sources de numéros de téléphone (fixes et cellulaires) disponibles à Statistique Canada et du Registre des adresses (RA). En 2022, l'enquête sur l'emploi du temps a utilisé une base de sondage basée sur les ménages au lieu d'une base de sondage basée sur les téléphones.

5) Codage

Nous avons adapté la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS 2016) comme liste d'activité du journal de l'EET de 2022. Nous avons utilisé le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2022 et la Classification nationale des professions (CNP) de 2021 pour le codage des industries et des professions.

6) Traitement

La plupart des étapes courantes de traitement des données sont standards, et comprennent des contrôles de la cohérence et des contrôles de famille. Deux aspects du traitement sont nouveaux pour l'EET de 2022 : la revue manuelle des journaux et l'imputation de données.

7) Variables dérivées

Crées en réduisant ou en combinant des variables. Dans le FMGD, les variables peuvent avoir été plafonnées ou regroupées, ou autrement réduites pour éviter toute possibilité de divulgation. Le dictionnaire du FMGD des données précise quelles variables sont dérivées et la façon dont elles l'ont été.

4.2 Comparabilité des estimations

L'EET 2022 offrait une option Internet à presque tous les répondants à l'enquête. Cette méthode de collecte répondait au besoin de s'adapter à l'évolution des technologies et aux contraintes de temps des répondants. L'utilisation de modes de collecte par téléphone et par Internet, dans le cadre de l'ETT de 2022, a donné aux répondants plus de souplesse et de facilité pour fournir des données clés et essentielles à Statistique Canada. Il est important de souligner que toute modification importante apportée à la méthodologie de l'enquête peut avoir une incidence sur la comparabilité des données au fil du temps. Il est impossible de déterminer avec certitude si, et dans quelle mesure, les différences concernant une variable sont attribuables à un changement réel dans la population ou à des changements dans la méthodologie d'enquête. À chaque étape du traitement, de la vérification et de la diffusion, des efforts considérables ont été déployés pour produire les données les plus précises possible en ce qui a trait à leur niveau de détail et pour veiller à ce que les estimations publiées soient de bonne qualité, en respectant les normes de Statistique Canada. Il y a cependant des raisons de croire que l'utilisation du questionnaire électronique pourrait avoir eu une incidence sur les estimations. L'impact du mode de collecte sur les estimations a été analysé en choisissant un certain groupe de variables clés. Ce n'était pas possible d'effectuer cette analyse sur toutes les variables dû aux faibles fréquences de celles-ci.

Il ne convient pas de comparer les résultats entre l'EET de 2022 avec ceux des cycles précédents lorsque l'ampleur de l'impact du mode de collecte est élevé. L'impact élevé a été identifié pour les variables suivantes :

- Sleepdur : activités de sommeil/relaxation et malade au lit (durée)
- chlddur : soins aux enfants (durée)
- socdur : socialisation et communication (participation)
- mediadur : activités de médias de masse (participation)
- transdur : déplacements (participation)
- mealsdur : manger ou boire (participation)
- dur1202: regarder la télévision (participation)

L'analyse des tendances est possible mais doit être effectuée avec prudence lors de l'analyse de variables avec un effet de mode léger, qui a été identifié pour les variables suivantes:

- hswkdur: tâches ménagères non rémunérées (participation)
- leisdur: activités de loisirs, sports, culture, et de divertissement (participation)
- mediadur: activités de médias de masse (durée)
- dur1202: regarder la télévision (durée)
- durs01: être seul (durée)
- GTU_110: emploi général du temps - se sentir pressé

Comme les autres thèmes du PSSG, le suivi des tendances est une composante importante de l'EET de 2022. Les analystes peuvent compter sur les mêmes concepts et indicateurs de haut niveau de l'Emploi du temps pour faire des comparaisons entre 2022 et les années précédentes sur le même sujet.

Veuillez consulter l'annexe B, la table de concordance, pour une liste des variables où une comparaison entre 2022 et les enquêtes précédentes n'est pas possible, soit dû à l'effet de mode décrit plus haut ou dû à des changements dans les questions ou les concepts.

5. Conception de l'enquête et plan de sondage

Les données de l'EET de 2022 ont été recueillies du 16 juillet 2022 au 15 juillet 2023. Veuillez consulter les sections suivantes pour obtenir des descriptions de la population cible, de la stratification, de la base de sondage, de la stratégie d'échantillonnage, de la taille de l'échantillon et de la répartition de l'échantillon.

5.1 Population cible

La population visée par l'enquête inclus toutes les personnes de 15 ans et plus au Canada, sauf :

1. Les habitants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
2. Les résidents à plein temps des établissements institutionnels
3. Les résidents des réserves autochtones

5.2 Base de sondage

L'enquête a utilisé le Fichier de l'univers des logements (FUL), un fichier produit à Statistique Canada, comme base de sondage. Cela a été fait pour produire des estimations de qualité au niveau provincial et pour faciliter un premier contact par la poste à l'aide de l'invitation à remplir le questionnaire par voie électronique. Cette base de sondage peut contenir jusqu'à cinq numéros de téléphone par ménage (y compris des numéros de téléphone fixe et cellulaire) permettant alors un suivi téléphonique. Cependant, seulement deux numéros ont été gardés sur l'échantillon.

Étant donné que l'enquête utilisait un échantillon d'adresses, presque tous les ménages ont pu être contactés par la poste. Les logements déterminés comme hors du champ au moment de la création de la base de sondage ont été exclus. Les logements qui n'avaient ni une adresse postale ni un numéro de téléphone associé ont également n'ont pas été collectés, car ils ne pouvaient pas être contactés par aucun des modes de collecte de l'enquête. Toutefois, les estimations de l'enquête ont été pondérées de manière à inclure les personnes vivant dans ces logements.

À noter que pour les sections restantes du document, le mot « enregistrement » se rapporte au logement qui constitue notre unité d'échantillonnage dans la base de sondage.

5.3 Stratification

Le plan de sondage pour l'EET de 2022 était un échantillon aléatoire stratifié à deux degrés. Les provinces, séparées par régions rurales et urbaines, ont formé les strates des vagues 1 à 5 et seulement les provinces ont formé les strates des vagues restantes. Lors du premier degré, les logements ont été choisis au hasard et au deuxième degré, une personne a été choisie au sein du ménage en utilisant la méthode de sélection selon l'ordre d'âge. L'algorithme de sélection était basé sur le nombre de membres admissibles (personnes âgées de 15 ans et plus) au sein du ménage et le rang selon l'ordre d'âge de chaque membre.

Une lettre d'introduction suivie d'un courriel a été envoyé au ménage sélectionné et un membre du ménage a été sélectionné, au moyen des instructions fournies par le courriel. Pour les cas sans adresse courriel, une lettre d'invitation a été envoyée au ménage sélectionné et un membre du ménage a été sélectionné, au moyen des instructions fournies dans la lettre. La personne sélectionnée a été invitée à remplir le questionnaire en y accédant en ligne et en entrant un code d'accès sécurisé (CAS) fourni dans la lettre ou le courriel.

La sélection par ordre d'âge a également été utilisée pour les interviews téléphoniques assistées par ordinateur (répondants au QE-i). La sélection a été faite avec l'intervieweur. Les instructions contenues dans la lettre, ainsi que la sélection effectuée avec l'intervieweur, étaient uniformes pour le même ménage échantillonné afin de s'assurer que la même personne a été sélectionnée pour participer à l'enquête pour un ménage donné, peu importe le mode de collecte utilisé pour remplir le questionnaire.

5.4 Stratégie d'échantillonnage

Une strate a été attribuée à chaque enregistrement de la base de sondage. Un échantillon aléatoire simple sans remise a été sélectionné dans chaque strate.

Pour l'EET de 2022, 87,6 % des logements sélectionnés ont atteint des ménages admissibles. Pour être admissible, un ménage devait inclure au moins une personne âgée de 15 ans et plus. Au cours de la collecte, les ménages qui ne répondaient pas aux critères d'admissibilité ont été retirés de la liste après une première série de questions qui déterminaient l'admissibilité.

Un répondant de chaque ménage a ensuite été choisi selon la méthode basée sur l'ordre d'âge pour remplir un questionnaire électronique ou répondre à une interview téléphonique.

5.5 Taille de l'échantillon et répartition

La taille prévue de l'échantillon (c.-à-d. le nombre prévu de répondants) pour l'EET 2022 était de 18 410, alors que le nombre réel de répondants était de 12 336. Pour chaque province par région rurale/urbaine, des tailles minimales d'échantillon ont été déterminées, afin de veiller à ce que certaines estimations aient une variabilité d'échantillonnage acceptable au niveau de la strate. Lorsque les tailles d'échantillon minimales par strate ont été atteintes, le reste de l'échantillon a été réparti entre les strates de manière à équilibrer les exigences de précision pour les estimations au niveau national et au niveau des strates.

6. Collecte et taux de réponse

6.1 Collecte

L'EET de 2022 a utilisé le système d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) et/ou par auto-administration à l'aide d'un questionnaire électronique. Les répondants ont été interviewés dans la langue officielle de leur choix. L'interview par personne interposée n'était pas permise.

Toutes les interviews téléphoniques ont été faites au moyen d'installations téléphoniques regroupées à cette fin dans deux bureaux régionaux de Statistique Canada (Sherbrooke et Edmonton). Les appels ont

été effectués entre 9 h et 21 h 30 environ, du lundi au vendredi. Les interviews ont été aussi menées de 10 h à 17 h les samedis et de 13 h à 21 h, les dimanches. Les intervieweurs ont reçu de la formation du personnel de Statistique Canada concernant les techniques d'enquêtes téléphoniques utilisant l'ITAO.

On a demandé aux intervieweurs de faire toute tentative raisonnable pour obtenir une interview complète avec le membre du ménage sélectionné de façon aléatoire. Les personnes qui avaient d'abord refusé de participer ont été rappelées jusqu'à deux fois de plus afin de leur expliquer l'importance de l'enquête et de les inciter à y participer. Dans les cas où l'intervieweur avait téléphoné à un mauvais moment, un rendez-vous a été pris en vue de rappeler à un moment plus opportun. Dans les cas où il n'y avait personne à la maison, on a rappelé à de nombreuses reprises. Les manuels d'enquête ne sont pas inclus dans la présente trousse de documentation, mais ils peuvent être obtenus en communiquant avec Statistique Canada (voir la section 11).

6.2 Mise en place de l'échantillon

Les données pour l'EET 2022 sur l'emploi du temps ont été collectées du 16 juillet 2022 au 15 juillet 2023.

L'échantillon total de 45 000 a été divisé en 12 vagues de collecte. Il était divisé en deux parties : les jours de la semaine et les jours de la fin de semaine. Les jours de la semaine désignent les jours de référence suivants : lundi, mardi, mercredi et jeudi. Les 3 autres jours sont considérés faisant partie de la fin de semaine. Chaque partie de l'échantillon avait une date de début et une date de fin pour chacune des 12 vagues de collecte. Les cas sont présentés aux répondants pour le jour de référence pour lequel ils doivent remplir le journal.

Par exemple, si un répondant recevait une invitation le mardi matin, le questionnaire en ligne (EQR) affichait 'lundi' comme jour de référence pour lequel il fallait remplir le journal. Cependant, pour les cas EQI (ITAO) le jour de référence s'affichait comme 'hier' pour les intervieweurs.

6.3 Taux de réponse

Le taux de réponse global était de 30,7 %.

Le taux de réponse de l'EET de 2022 sur l'emploi du temps et celui des cycles précédents ne sont pas directement comparables. L'échantillon de 2022 a été sélectionné en employant une base de sondage axée sur les adresses plutôt qu'une base de sondage téléphonique comme c'était le cas en 2015. Par conséquent, l'unité d'échantillonnage n'est pas la même et la façon dont le statut (dans le champ ou hors du champ de l'enquête) est déterminé selon la nouvelle conception est différente, ce qui peut affecter la comparabilité du taux de réponse.

7. Traitement des données

7.1 Saisie des données

Les répondants saisissaient directement leurs réponses dans le questionnaire en ligne (EQR) et les intervieweurs complétaient les interviews avec les répondants au téléphone (EQI). Les répondants et les intervieweurs ont utilisé la même plateforme de collecte de données.

La plateforme de saisie de données permettait une variété de réponses pour chaque question. Elle contenait aussi des avis et des corrections et suivait automatiquement le cheminement logique du questionnaire. Les données saisies et soumises par l'intervieweur ou le répondant étaient cryptées et ensuite transmises électroniquement au bureau central de Statistiques Canada.

7.2 Codage

Plusieurs questions permettaient des réponses écrites. Ces dernières ont été codées à des catégories existantes, lorsqu'il y avait une correspondance, sinon à de nouvelles catégories. Quand c'était nécessaire (p. ex., pour la profession, les types d'industries, la langue, le niveau de scolarité, le pays de naissance, la

religion), on a codé les réponses conformément aux systèmes de classification type utilisés à Statistiques Canada.

7.3 Vérification et imputation

Les fichiers électroniques contenant les transmissions quotidiennes des enregistrements d'enquête remplis par les répondants ont été combinés pour créer le fichier d'enquête « brut ». Avant de poursuivre le traitement, une vérification a été effectuée pour identifier et éliminer les enregistrements en double potentiels et pour supprimer les enregistrements de non-réponse et hors du champ de l'enquête.

Un certain nombre de répondants hors champ ont été identifiés lors des étapes de traitement et de nettoyage des données. À l'aide de questions précises liées à l'âge et au fait que le logement sélectionné était ou non une résidence privée, on a pu déterminer qu'un faible pourcentage de l'échantillon était considéré hors du champ de l'enquête. Les enregistrements où le journal comportait moins de 3 épisodes donnant lieu à 24 heures de données ont également été considérés comme incomplets et hors du champ de l'enquête. Tous les enregistrements jugés hors du champ de l'enquête ou des cas de non-réponse ont été supprimés du fichier de données.

Tous les enregistrements de l'enquête ont été soumis à des vérifications informatiques au cours de l'interview. Le système ITAO identifiait les valeurs « non valides » à mesure qu'elles étaient entrées. Ceci permettait à l'intervieweur de résoudre de tels problèmes immédiatement avec le répondant. Sinon, le questionnaire en ligne signalait une erreur pour le EQR pour que le répondant puisse changer ou corriger sa réponse. Dans la plupart des cas il était possible de contourner les avertissements dans l'application EQR ce qui signifie que des erreurs ont demeuré dans les données. Dans ces cas, les données étaient révisées et corrigées, si possible, au bureau central en se basant par exemple sur des informations contextuelles enregistrées par les intervieweurs.

Le Bureau central a effectué les mêmes vérifications que l'application d'ITAO, ainsi que des vérifications plus poussées. Compte tenu de la nature de l'enquête, l'imputation ne convenait pas à la majorité des questions. Dans certains cas, des réponses manquantes ou inexactes pouvaient être complétées ou corrigées de façon déterministe ou à partir de renseignements obtenus ailleurs dans l'enquête.

Pour procéder à la vérification du cheminement du questionnaire, le Bureau central a adopté une stratégie « descendante » en ce sens que l'on s'est fondé sur les codes des réponses aux questions précédentes pour déterminer si une question donnée « respectait le cheminement établi ». Quand les codes des réponses aux questions précédentes indiquaient que la question concernée « respectait le cheminement établi », on a retenu la réponse à la question. Toutefois, si la réponse à la question concernée manquait, on attribuait le code « non déclaré », (c.-à-d. 9 99 ou 999, etc.). Lorsque les codes des réponses aux questions précédentes indiquaient que la question concernée « ne respectait pas le cheminement » parce qu'il était établi avec certitude que le répondant appartenait à une sous population pour laquelle la question était inappropriée ou sans intérêt, on a attribué à la question le code « Non demandé », (c.-à-d. 6 96 ou 996, etc.).

La non-réponse n'était pas permise pour les questions requises pour la pondération. On a recouru à l'imputation dans les rares cas où les renseignements manquaient sur le sexe du répondant. Pour procéder à l'imputation, on a examiné en détail les données et tenu compte de toute donnée utile, comme l'âge ou le sexe d'autres membres du ménage, et des commentaires de l'intervieweur.

Comme la majorité des réponses provenaient de questionnaires électroniques auto-remplis, des étapes de vérification supplémentaires ont été ajoutées pour assurer la qualité des données. Les enregistrements contenant des renseignements manquants ou inexacts ont été complétés, corrigés de façon déterministe ou imputés à partir d'autres renseignements du questionnaire dans un petit nombre de cas. Un résumé de ces processus automatiques et manuels est fourni ci-dessous.

- Des erreurs générées par le système ont été corrigées. Par exemple, si les répondants revenaient en arrière pour modifier les informations de leur journal, certains cheminements pour afficher des

questions ou effacer des données précédentes ne fonctionnaient pas et devaient être mis à jour manuellement.

- Les informations provenant d'autres questions dans l'enquête ont été utilisées pour imputer des informations manquantes ou incorrectes sur le sommeil, l'alimentation, ainsi que les déplacements et le navettement. Plusieurs de ces questions ont été ajoutées à l'enquête de 2022 en fonction de l'analyse des données de l'enquête de 2015, afin d'améliorer la qualité des données quand il y avait de la sous-déclaration.
- Dans les cas où il y avait des informations invraisemblables ou impossibles dans le journal, y compris le lieu, l'activité principale et simultanée, la durée de l'activité et la présence d'autres personnes, des vérifications manuelles ont été effectuées et les informations ont été modifiées si possible en fonction d'autres réponses dans le journal.
- Des vérifications automatisées et manuelles ont été mises en œuvre après la collecte pour les problèmes liés aux transports. Par exemple, s'assurer que l'activité et le lieu ont été saisis sous les catégories de transports, corriger des activités comme l'exercice qui ont été saisies sous transports ou utiliser des questions d'enquête pour imputer les épisodes de déplacements manquants.
- Un ensemble automatisé de règles a été utilisé pour corriger de manière déterministe l'emplacement des activités, comme lors de l'enquête sur l'emploi du temps de 2015.
- Les informations manquantes ont parfois été imputées manuellement en se basant sur d'autres réponses du journal. Par exemple, des activités simultanées ont été utilisées pour mettre à jour les activités principales, le cas échéant, lorsque ces dernières étaient manquantes.
- Le recodage automatique a été mis en place dans les cas où des avis ne pouvaient pas être programmés dans l'application. Par exemple, s'assurer qu'aucun membre du ménage qui n'existant pas dans la liste du ménage n'a été signalé comme étant présent lors des activités dans le journal ou recoder les activités liées au travail non rémunéré et aux soins en fonction de questions sur les personnes pour lesquelles l'activité a été effectuée.
- Les journaux ayant un petit nombre d'épisodes (entre le minimum de 3 épisodes et 5 épisodes) ont été examinés manuellement pour vérifier les problèmes de qualité et les informations manquantes.

En plus des vérifications effectuées par l'administration centrale, des vérifications ont été programmées dans l'application pour le journal. Cela comprenait une vérification avec rejet (qui empêchait le répondant d'aller de l'avant) et deux vérifications avec avertissement (qui incitaient le répondant à modifier sa réponse). Premièrement, si le répondant n'entrant pas de durée pour l'activité, il ne pouvait pas avancer dans le journal. Deuxièmement, si le répondant changeait de lieu entre les activités, mais n'avait pas saisi d'activité de déplacement, un message était affiché ou lu par l'intervieweur pour l'inciter à revenir et à modifier son activité. Troisièmement, si le répondant a déclaré une activité pendant plus de 13 heures, un message était affiché ou lu par l'intervieweur indiquant que le temps déclaré était inhabituellement élevé.

Les renseignements recueillis au cours de l'ESG de 2022 ont été couplés aux enregistrements d'impôts des particuliers (T1, FFT1 ou T4) des répondants. En 2022, les questions sur le revenu personnel n'ont pas été posées dans le cadre de l'enquête. Les renseignements sur le revenu personnel ont été plutôt obtenus au moyen d'un couplage avec les données administratives pour les répondants qui ne s'y sont pas opposés. Les renseignements sur le revenu personnel ont été obtenus à partir du fichier T1FF de 2022 pour 83,7 % des répondants. Comme c'est le cas depuis l'ESG de 2016, le **revenu familial** (c.-à-d., le lien direct avec une variable du FFT1 qui correspond au revenu de la famille du recensement) a été utilisé pour l'ESG de 2022. Au total, une valeur pour le revenu familial a été obtenue pour 83,5 % des ménages. Les renseignements manquants pour les autres répondants ont été imputés.

7.4 Création de variables combinées et dérivées

Un certain nombre de variables ont été dérivées en utilisant des éléments d'information du questionnaire. Dans certains cas, les variables dérivées sont simples et comprennent le regroupement de catégories. Dans d'autres, deux variables ou plus ont été combinées afin d'en créer une nouvelle. Dans le FMGD, les variables peuvent avoir été plafonnées ou regroupées, ou autrement réduites pour éviter toute possibilité de divulgation. Le dictionnaire des données du FMGD précise quelles variables sont dérivées et la façon dont elles l'ont été.

8. Estimation

Lorsqu'on utilise un échantillon probabiliste comme dans le PSSG, le principe qui sous-tend la démarche d'estimation est que chaque personne échantillonnée représente (outre elle-même) plusieurs personnes non échantillonnées. Ainsi, dans un échantillon aléatoire simple de 2 % d'une population de 1 000, chaque unité représente 50 éléments de la population. Le nombre de personnes représentées par une personne échantillonnée est ce que l'on appelle habituellement le poids ou le facteur de pondération de la personne en échantillon.

Les estimations de l'EET de 2022 peuvent être produites à partir de deux fichiers de microdonnées, c'est-à-dire le fichier analytique principal et le fichier des épisodes. Le fichier principal contient les réponses au questionnaire et les renseignements connexes reçus de 12 336 répondants. Le fichier des épisodes renferme des renseignements détaillés sur chacune des périodes d'activité déclarées par le répondant pour une journée spécifique.

Un facteur de pondération a été mis à la disposition des analystes sur le fichier principal. En voici l'explication :

WGHT_PER : Il s'agit du poids de base pour l'analyse au niveau des personnes, c'est-à-dire pour faire l'estimation du nombre de personnes (âgées de 15 ans et plus et autres que les résidents d'établissement institutionnels ou de réserves) ayant une ou plusieurs caractéristiques données. On doit utiliser WGHT_PER pour toutes les estimations au niveau des personnes. Ainsi, pour estimer le nombre de gens qui se disent en excellente santé, la valeur de WGHT_PER doit être additionnée sur tous les enregistrements ayant cette caractéristique.

Le second fichier de microdonnées est le fichier des épisodes. Celui-ci contient 168 078 enregistrements. Chaque enregistrement représente une activité unique dans la journée du répondant, et tous les épisodes du répondant doivent être égaux à 24 heures (1 440 minutes).

WGHT_EPI : C'est le facteur de poids de base pour l'analyse au niveau des épisodes, c'est-à-dire, pour le calcul des estimés du nombre de fois qu'une activité a été faite par la population Canadienne. Le WGHT_EPI a la même valeur que le poids personne. Cependant, il a une interprétation différente. Il indique le nombre d'épisodes d'emploi du temps qu'un enregistrement représente sur le fichier Épisode.

En plus des estimations de poids, des poids bootstrap ont été créés pour estimer la variance basée sur le plan de sondage¹. Pour plus d'information, consulter l'annexe C.

8.1 Pondération des personnes

Comme il a été mentionné précédemment, la base de sondage utilisée pour l'EET de 2022 est différente de celle des autres cycles de l'EET, ce qui a une incidence sur l'unité d'échantillonnage et, par conséquent, le processus de pondération. Pour le fichier de microdonnées, un ensemble final de poids de la personne a été attribué à chaque enregistrement pour représenter le nombre de personnes échantillonnées que l'enregistrement représente. Il fallait d'abord calculer les poids intermédiaires des ménages pour calculer les poids de la personne.

La pondération du fichier de l'EET de 2022 comprenait plusieurs étapes, à commencer par le poids du ménage :

1. Calcul du poids initial : chaque ménage sélectionné représente plusieurs autres ménages dans la strate.
2. Suppression des enregistrements hors du champ de l'enquête.
3. Corrections pour les ménages non-répondants (questions clés manquantes).

¹. Deux séries de poids bootstrap sont disponibles pour l'enquête sur l'Emploi du temps, 2022 : WTBS_001 à WTBS_500 au niveau personne ; WTBS_EPI_001 à WTBS_EPI_500 au niveau de l'épisode.

4. Ajustements visant à rendre les estimations des ménages conformes aux totaux provinciaux connus obtenus à partir des projections de population régulièrement produites par Statistique Canada.

Le calcul du poids de la personne commence par les poids du ménage de l'étape 4 :

5. Calcul du poids pour la sélection de la personne dans le ménage, en fonction de la sélection selon l'ordre d'âge.
6. Ajustements visant à rendre les estimations de la population compatibles avec les totaux connus pour les provinces, les groupes d'âge, les sexes, les régions métropolitaines de recensement (RMR), le jour de référence et la saison de la réponse tirés des projections de population.

Voici la description de chaque étape de la procédure de pondération :

1) Calcul du poids initial

Chaque unité de l'échantillon s'est vue attribuer un poids de base, $W_{1,i}$, égal à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionnée soit dans chaque province par région rurale/urbaine.

$$W_{1,i} = \left(\frac{\text{Nombre d'enregistrements éligibles dans la strate dans la base de sondage}}{\text{Nombre d'enregistrements échantillonnés dans la strate}} \right)$$

Il y avait 45 947 unités échantillonnées avec des poids attribués.

2) Suppression des enregistrements hors du champ de l'enquête

Les unités hors du champ de l'enquête, comme celles dont l'adresse correspond à une entreprise, un établissement, un logement saisonnier ou collectif, ont été retirées; leur poids a été fixé à 0 et les unités ne sont pas conservées dans le fichier. Premièrement, des unités hors du champ de l'enquête ont été déterminées au moyen des paradonnées de collecte (p. ex. des intervieweurs travaillant par téléphone confirmant une résidence hors du champ de l'enquête). Deuxièmement, parmi les unités dont le statut hors du champ de l'enquête n'était toujours pas résolu, certaines ont été imputées comme étant hors du champ de l'enquête selon les taux d'occupation du recensement au sein de groupes définis par la géographie, la qualité des renseignements de contact et les caractéristiques attendues des ménages. Il y avait 5 705 unités désignées comme étant hors du champ de l'enquête.

Si les unités sont hors champ,

$$W_{2,i} = 0.$$

Sinon,

$$W_{2,i} = W_{1,i}.$$

3) Corrections pour les ménages non-répondants

Si aucune réponse n'a été obtenue auprès d'un ménage choisi, le ménage est alors considéré comme un non-répondant. Parmi les ménages faisant partie du champ de l'enquête, 27 906 étaient des non-répondants. Les poids des ménages répondants ont été ajustés afin de représenter aussi les ménages non-répondants. Les poids des unités non-répondantes ont été redistribués aux unités répondantes ayant des caractéristiques semblables dans les groupes de réponses homogènes (GRH).

Les variables utilisées pour la construction des GRH étaient disponibles à la fois pour les unités répondantes et les unités non-répondantes. Il s'agissait notamment de variables liées à la qualité des

coordonnées, aux caractéristiques de la communauté géographique environnante et aux caractéristiques attendues des ménages. Un facteur d'ajustement a été calculé à l'intérieur de chaque GRH.

Les poids des 12 336 ménages répondants ont été multipliés par ces facteurs pour produire les poids au niveau du ménage, ajustés pour tenir compte de la non-réponse à l'enquête. Les unités non-répondantes ont été retirées du processus de pondération.

$$W_{3,i} = W_{2,i} * \left(\frac{\sum W_2 \text{ des ménages répondants} + \sum W_2 \text{ des ménages non-répondants}}{\sum W_2 \text{ des ménages répondants}} \right)$$

4) Ajustement en fonction des totaux de contrôle des ménages

Les poids des ménages ont été ajustés au sein de chaque province et taille de ménage afin de s'assurer que les estimations pour les ménages correspondent aux totaux de contrôle connus, externes à l'enquête, pour les ménages. Cela correspond au poids final du ménage. Le poids final du ménage, incluant le facteur d'ajustement par province*taille du ménage entre parenthèses, a été défini comme suit :

$$W_{4,i} = W_{3,i} * \left(\frac{\text{Compte de ménages provenant des totaux de contrôle}}{\sum W_3 \text{ des ménages répondants dans l'échantillon}} \right)$$

5) Calcul du poids de la personne sélectionnée

Un poids a été attribué à tous les répondants à l'enquête. Le poids initial de chaque personne est égal au poids final de son ménage, multiplié par l'inverse de la probabilité d'avoir été sélectionné dans son ménage, en fonction de la sélection selon l'ordre d'âge :

$$W_{5,i} = W_{4,i} * \left(\frac{1}{\text{Probabilité de sélection dans le ménage}} \right)$$

6) Ajustement en fonction des totaux de contrôle des personnes

Les poids de la personne ont été ajustés plusieurs fois au moyen d'une procédure axée sur la distance khi-deux. Cet ajustement a été apportée aux poids de la personne afin de s'assurer que les estimations de population sont conformes aux projections externes de la population pour les personnes de 15 ans et plus. Trois ensembles de totaux de contrôle externes ont été utilisés pour cette enquête :

Totaux de population pour chaque groupe région²-âge sexe.

Totaux de population pour chaque groupe province-RMR-saison³.

Totaux de population pour chaque groupe région-saison-jour de référence⁴.

Les trois corrections ont été effectuées simultanément pour s'assurer que les totaux obtenus d'un ajustement n'ont pas été modifiés par une correction ultérieure. Cela garantit que tous les totaux de contrôle sont respectés à la fin du calage.

² Région: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique

³ Saison: été, automne, hiver, printemps

⁴ Jour de référence: Jour de la semaine pour lequel le répondant a complété le journal

6a) Ajustement par région, groupes d'âge et sexe

L'étape suivante de la pondération consiste à ajuster les poids de sorte qu'ils concordent avec la distribution projetée de la population selon le domaine région-groupe d'âge sexe.

Des projections de la population pour les hommes et les femmes ont été obtenues pour les seize groupes d'âge suivants :

15-19	20-24	25-29	30-34
35-39	40-44	45-49	50-54
55-59	60-64	65-69	70-74
75-79	80-84	85-89	90+

Lorsque la taille de l'échantillon était faible (< 15), les données des groupes d'âge adjacents pour la même province et le même sexe ont été combinées avant que cette correction ne soit effectuée.

6b) Ajustement par province, RMR et saison

Les poids de la personne sont ajustés dans chaque province-RMR-saison afin que les estimations de population concordent avec les projections de la population dans ce même domaine.

6c) Ajustement par région, saison et jour de référence

Les poids de la personne sont ajustés dans chaque région-saison-jour de référence afin que les estimations de population concordent avec les projections de la population dans ce même domaine.

7) Élagage des poids

Les poids ajustés pour la personne produits après les ajustements décrits à l'étape 6 représentent les poids de la personne correspondant aux totaux de contrôle externes utilisés. Toutefois, certains poids extrêmement élevés ont été repérés. Afin de réduire la variation dans les poids constatée au sein des répondants, une procédure d'élagage des poids a été appliquée. Elle consiste à définir un poids limite, par groupe de minorité visible, et de fixer tous les poids supérieurs à ce poids limite au poids limite.

En d'autres termes, w_i est le poids de la personne i avant l'élagage, et w_0 est le poids limite. Ensuite, le poids w_i^T après l'élagage de la personne i serait défini comme suit :

$$w_i^T = \begin{cases} w_0 & \text{si } w_i > w_0 \\ w_i & \text{sinon.} \end{cases}$$

8) Ajustement en fonction des totaux de contrôle des personnes (deuxième ronde)

Après la procédure d'élagage des poids, les poids de la personne ont été ajustés de nouveau en utilisant les méthodes décrites à l'étape 6, pour s'assurer que les estimations de population soient conformes une fois de plus aux projections externes de la population.

9) Poids final de la personne

Le poids produit à la fin de l'étape 8 est le poids final de la personne WGHT_PER qui figure dans le fichier de données principal.

8.2 Lignes directrices concernant la pondération

On déconseille aux utilisateurs de diffuser des tableaux non pondérés ou d'exécuter toute analyse fondée sur des résultats d'enquête non pondérés. Comme il a été expliqué à la section 8.1, plusieurs ajustements de poids ont été faits en fonction de la province, de l'âge et du sexe. Les taux d'échantillonnage et les taux

de non-réponses variaient considérablement d'une province à l'autre, et les taux de non-réponse variaient selon les caractéristiques démographiques. Par exemple, les non-répondants étaient souvent plus susceptibles d'être des hommes et d'être plus jeunes. Dans l'échantillon des répondants, 1,19 % étaient des hommes âgés de 15 à 24 ans, alors que ceux-ci représentent environ 7,29 % de l'ensemble de la population. Par conséquent, les dénombrements non pondérés de l'échantillon ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la population visée par l'enquête.

Le nombre total de ménages de l'échantillon dans le champ de l'enquête a été estimé à 40 242. Parmi les ménages résolus, 12 336 réponses utilisables ont été obtenues. Il en résulte un taux de réponse global de 30,7 %. La répartition des catégories de non-réponse et de réponse est présentée dans le tableau suivant

	Échantillon total	
Source	Nombre	%
1. Non-réponse des ménages	24 750	61,5
2. Refus de la personne sélectionnée	3 156	7,8
3. Response	12 336	30,7
Total des ménages	40 242	100,0

En tout, il y a eu 27 906 cas de non-réponse (lignes 1 et 2), ce qui représente 69,3 % de l'échantillon des ménages. La catégorie « non-réponse » comprend les cas de refus par la personne sélectionnée, ou attribuables à des difficultés linguistiques ou d'autres problèmes, par exemple. Les réponses obtenues au moyen du QE-r représentent 70,2 % des 12 336 réponses obtenues.

8.3 Types d'estimations

Deux types d'estimations 'simples' sont rendus possibles à partir des résultats de l'EET. Il y a les estimations qualitatives (estimations du nombre ou de la proportion de cette population possédant certaines caractéristiques) ainsi que les estimations quantitatives qui représentent des quantités ou des moyennes. Les estimations et analyses plus complexes sont traitées à la section 8.5.

1) Estimations qualitatives

La population visée par l'EET de 2022 est formée des personnes de 15 ans et plus, hors institutions et hors réserves, vivant dans l'une des dix provinces. Les estimations qualitatives sont des estimations du nombre ou de la proportion de cette population possédant certaines caractéristiques. Le nombre de personnes (3 936 518) qui se disent en excellente santé (GEN_01 = 1) est un exemple d'estimation de ce genre. Ces estimations s'obtiennent facilement par sommation des poids de la personne (WGHT_PER) des enregistrements où figure la caractéristique étudiée. Toutefois, cette estimation ne contient aucune correction pour la non-réponse à la question.

Si nous supposons que les personnes qui ont refusé de répondre à la question ou qui ont répondu « ne sait pas » sont caractérisées par la même distribution que celles qui ont répondu, on peut rajuster l'estimation. C'est pourquoi nous estimons la proportion de la population cible possédant cette caractéristique en ne tenant pas compte des enquêtés ayant inscrit « non déclaré » ou « ne sait pas » comme réponse à la question GEN_01 et en calculant le rapport de sommation des poids entre les répondants qui se sont dits en excellente santé (GEN_01=1) et tous les répondants qui ont répondu à la question (GEN_01=1, 2, 3, 4, ou 5). Ensuite multipliée par la taille de la population visée, la proportion en question donne l'estimation finale (à noter que cette correction n'est pas obligatoire, mais qu'elle peut être apportée au besoin) :

$$4\ 077\ 108 = 32\ 136\ 802 \times \frac{3\ 936\ 518}{31\ 028\ 634}$$

32 136 802 est l'estimation du nombre de personnes de 15 ans et plus dans la population (population visée). 31 028 634 correspond à la sommation des poids de tous les répondants qui ont répondu à la question GEN_01 (c.-à-d. GEN_01 = 1, 2, 3, 4, ou 5). Si la proportion de réponses « ne sait pas » ou « refus » est forte, l'écart entre les deux estimations sera important.

2) Estimations quantitatives

Certaines variables des fichiers analytiques de l'EET sont quantitatives (p. ex., l'âge, le nombre de semaines avec emploi au cours des 12 derniers mois). Pour ces variables, il est possible d'obtenir des estimations comme le nombre moyen de semaines de travail au cours des 12 derniers mois⁵. Ces estimations quantitatives sont de la forme :

$$\text{Estimée (moyenne)} = \frac{X}{Y}$$

Le numérateur (X) est une estimation quantitative du total de la variable étudiée (par exemple, le nombre de semaines de travail au cours des 12 derniers mois) pour une sous-population donnée (par exemple, les hommes qui ont travaillé au cours des 12 derniers mois). Dans cet exemple, on calculerait X en multipliant le poids de la personne (WGHT_PER) par la valeur de la variable étudiée (WET_110) si on la connaît, $1 \leq WET_110 \leq 52$, (c.-à-d. ne correspondant pas aux codes « 96 », ou « 99 ») et en faisant la somme de ce produit sur tous les enregistrements d'hommes qui avaient un emploi, c.-à-d. GENDER2=1 et ($1 \leq WET_110 \leq 52$), ce qui donne 485 396 200.

Le dénominateur (Y) est l'estimation qualitative du nombre de membres de cette sous population (répondants de genre masculin qui ont travaillé dans les 12 derniers mois). Dans le présent exemple, on calculerait Y par sommation du poids de la personne (WGHT_PER) sur tous les répondants de genre masculin pour lesquels $1 \leq WET_110 \leq 52$, ce qui donnerait 11 077 497.

On calcule les estimations X et Y indépendamment, puis on divise la première par la seconde pour obtenir l'estimation quantitative. Le nombre moyen de semaines se calcule donc comme suit :

$$\frac{485\,396\,200}{11\,077\,497} = 43,8$$

8.4 Lignes directrices pour l'analyse

Comme l'explique en détail la section 5, les répondants à l'EET de 2022 ne forment pas un échantillon aléatoire simple de la population cible. En effet, l'enquête se fonde sur un plan de sondage complexe qui prévoit une stratification et un échantillonnage à plusieurs degrés, ainsi que la sélection des répondants avec probabilités inégales. L'utilisation des données provenant d'une enquête aussi complexe pose des difficultés aux analystes, car le choix des méthodes d'estimation et de calcul de la variance dépend du plan de sondage et des probabilités de sélection.

Le plan de sondage de l'EET 2022 est un plan stratifié où la fraction d'échantillonnage varie considérablement selon la strate. Aussi certaines régions sont surreprésentées dans l'échantillon (comparativement à leur population) et d'autres, relativement sous-représentées ; donc, l'échantillon non pondéré n'est pas représentatif de la population cible, même s'il n'y a aucune non-réponse. Le taux de non-réponse peut varier selon le groupe démographique, ce qui rend l'échantillon non pondéré encore moins représentatif.

⁵ Le nombre moyen de semaines de travail au cours des 12 derniers mois (WET_110) n'est pas disponible sur le fichier de microdonnées à grande diffusion. Cependant, la variable a été utilisée à titre d'exemple d'estimation quantitative.

Les poids de sondage doivent être utilisés pour le calcul des estimations ou les analyses afin de tenir compte dans la mesure du possible de la sur et sous-représentation géographique ou de la sous ou surreprésentation des groupes âge sexe ou des mois de l'année dans le fichier non pondéré. Bien que de nombreuses méthodes d'analyse qui font partie des progiciels statistiques permettent d'utiliser des poids, le poids diffère souvent sous l'angle de la définition ou du sens de celui qui convient à une enquête par sondage, de sorte que si les estimations faites au moyen de ces progiciels sont exactes dans bien des cas, les variances calculées n'ont pratiquement aucune signification.

Dans le cas de nombreuses méthodes d'analyse (par exemple la régression linéaire, la régression logistique, l'estimation de taux ou de proportions et l'analyse de variance), on peut rendre l'application des progiciels courants plus significative en rééchelonnant les poids qui figurent dans les enregistrements de façon que le poids moyen soit égal à un (1). Les résultats produits par les progiciels classiques sont ainsi plus raisonnables puisque, même s'ils ne reflètent toujours pas la stratification et la mise en grappes du plan de sondage, ils tiennent compte de la sélection avec probabilités inégales. On peut effectuer ce rééchelonnage en divisant chaque poids par le poids moyen global avant de procéder à l'analyse. La section 9 donne une description plus détaillée de la variabilité d'échantillonnage et de la fiabilité des données.

8.5 Méthodes d'estimation et interprétations des résultats

Estimation du nombre de personnes à l'aide de WGHT_PER au fichier principal

Comme il est mentionné plus haut, on a attribué un poids de base à chaque personne échantillonnée et, tel que décrit à la section 8.1, on a ajusté ces poids de sorte qu'ils reflètent la composition par âge et sexe des populations provinciales telles qu'estimées par Statistique Canada pour chaque mois couvert par l'EET 2022.

$$\sum_{i=1}^{12\,336} \text{WGHT_PER} = 32\,136\,802^1$$

¹ Estimation du nombre de personnes de 15 ans et plus dans la population de l'enquête.

En règle générale, si l'estimation vise la personne comme unité d'observation, on doit utiliser le fichier principal et WGHT_PER. Comme exemples, citons le nombre moyen de semaines travaillées par les personnes de 25 à 34 ans, le pourcentage de gens pour qui l'activité principale au cours des 12 derniers mois était d'aller à l'école et le nombre de personnes de 25 à 44 ans qui sont présentement à l'école, collège, CEGEP ou université.

Le dernier cas se calculerait ainsi : on ferait la sommation de WGHT_PER sur tous les enregistrements au fichier principal avec $2 \leq \text{AGEGR10} \leq 3$ et $\text{EDC_10} = 1$ pour ainsi constater que 1 040 679 personnes de 25 à 44 ans sont présentement à l'école, collège, CEGEP ou université.

9. Lignes directrices concernant la diffusion et fiabilité des données

La présente section traite des erreurs d'enquête (erreur non due à l'échantillonnage et erreur d'échantillonnage), du calcul des estimations de la variance et des intervalles de confiance et des règles à utiliser pour déterminer si une estimation peut être diffusée.

9.1 Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs d'enquête proviennent de diverses sources. Ces erreurs peuvent être classées en deux catégories principales : erreurs non dues à l'échantillonnage et erreurs d'échantillonnage. Des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent survenir à presque toutes les phases d'une opération d'enquête. Il se peut que les intervieweurs comprennent mal les instructions, que les répondants se trompent en répondant

aux questions, que des réponses soient mal saisies dans le système et que des erreurs se produisent au moment du traitement et de la totalisation des données. Ces erreurs sont des exemples d'erreurs non dues à l'échantillonnage.

Au sein d'un grand nombre d'observations, les erreurs aléatoires auront peu d'effet sur les estimations tirées de l'enquête. Toutefois les erreurs qui se produisent systématiquement contribueront à des biais dans les estimations de l'enquête. Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la réduction des erreurs non dues à l'échantillonnage.

La non-réponse est une autre source importante d'erreurs non dues à l'échantillonnage. Les erreurs de non-réponse sont issues d'une incapacité à recueillir l'information nécessaire sur toutes les unités dans l'échantillon sélectionné. La non-réponse produit des erreurs dans les estimations d'enquête de deux façons. D'abord, les non-répondants présentent parfois des caractéristiques différentes de celles des répondants, ce qui peut introduire un biais dans les estimations de l'enquête si l'erreur de non-réponse n'est pas corrigée adéquatement par la pondération. Le deuxième problème est que la non-réponse réduit le nombre de répondants, ce qui augmente la variance d'échantillonnage et diminue la précision des estimations. Un taux de réponse de 30,7 % a été obtenu pour l'EET (voir la section 6.2 pour plus de détails). Le risque de biais de non-réponse a été réduit dans la mesure du possible par des ajustements de poids afin de corriger la non-réponse, et par le calage.

9.2 Erreurs d'échantillonnage

L'erreur d'échantillonnage est définie comme étant l'erreur résultant de l'estimation d'une caractéristique de la population en mesurant une partie de la population au lieu de l'ensemble de la population. Pour les enquêtes par échantillonnage probabiliste, il existe des méthodes pour estimer les erreurs d'échantillonnage. Ces méthodes découlent directement du plan d'échantillonnage et de la méthode d'estimation utilisée par l'enquête.

La mesure appliquée le plus souvent pour quantifier l'erreur d'échantillonnage est la variance d'échantillonnage. La variance d'échantillonnage détermine à quel point l'estimation d'une caractéristique de divers échantillons de même taille et conception diffère d'un échantillon à l'autre. L'erreur type d'une estimation est la racine carrée de la variance d'échantillonnage. Cette mesure donne une indication de l'erreur d'échantillonnage à l'aide de la même échelle que l'estimation.

Le coefficient de variation (CV) d'une estimation est une mesure relative de l'erreur d'échantillonnage. Il est défini comme l'estimation de l'erreur type divisée par l'estimation elle-même, habituellement exprimée en pourcentage (10 % au lieu de 0,1). Le CV est très utile pour mesurer et comparer l'erreur d'échantillonnage de variables quantitatives avec de grandes valeurs positives. Cependant, il n'est pas recommandé pour des estimations telles que les proportions, les estimations des changements ou des différences, et les variables qui peuvent avoir des valeurs négatives.

Il est considéré comme une pratique exemplaire à Statistique Canada de faire état de l'erreur d'échantillonnage d'une estimation par l'entremise de son intervalle de confiance (IC) de 95 %. L'intervalle de confiance de 95 % d'une estimation signifie que, si l'enquête était répétée à maintes reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la véritable valeur de la population.

9.3 Lignes directrices pour l'analyse statistique

Les enquêtes PSSG est fondé sur un plan d'échantillonnage complexe comportant une stratification, de multiples étapes de sélection ainsi que des probabilités inégales de sélection des répondants. L'utilisation des données provenant d'enquêtes aussi complexes présente des problèmes pour les analystes, parce que le plan d'enquête et les probabilités de sélection influent sur les procédures d'estimation et de calcul de la variance qui devraient être utilisées. Il faut utiliser les poids de l'enquête pour que les estimations et les analyses des données de l'enquête soient exemptes de biais.

Bien que de nombreuses méthodes d'analyse faisant partie des progiciels statistiques permettent d'utiliser des poids, le poids diffère parfois dans sa définition ou dans sa signification de ce qui est approprié dans le contexte d'une enquête par sondage sans l'utilisation des poids bootstrap. Dans de nombreux cas, les estimations calculées au moyen des progiciels sont exactes, mais si les variances ne sont pas basées sur les poids bootstrap, les variances calculées ne valent pas grand-chose.

Pour d'autres techniques analytiques (de régression linéaire, de régression logistique et de l'analyse de variance, par exemple), il existe une méthode qui peut rendre les variances calculées par l'application des progiciels normalisés plus significatives (si l'on n'utilise pas les poids bootstrap), en intégrant les probabilités inégales de sélection. L'application de cette méthode entraîne une remise à l'échelle des poids de façon que le poids moyen soit de 1.

Supposons, par exemple, qu'il faut effectuer une analyse de tous les répondants de sexe masculin. Les étapes à suivre pour remettre les poids à l'échelle sont les suivantes:

- sélectionner tous les répondants du fichier qui ont déclaré SEXE = masculin;
- calculer le poids MOYEN pour ces enregistrements en additionnant les poids originaux des personnes établis à partir du fichier de microdonnées pour ces enregistrements puis diviser cette somme par le nombre de répondants ayant déclaré SEXE = masculin;
- pour chacun de ces répondants, calculer un poids ÉCHELONNÉ égal au poids original des personnes divisé par le poids MOYEN;
- effectuer l'analyse portant sur ces répondants en utilisant le poids ÉCHELONNÉ.

Cependant, parce qu'on ne tient toujours pas compte de la stratification du plan d'échantillonnage, les estimations des variances calculées avec cette méthode risquent d'être des sous-estimations.

Dans la mesure du possible, les utilisateurs devraient utiliser les poids bootstrap dans les analyses afin d'estimer correctement les variances. Si un progiciel statistique qui permet l'analyse avec les poids bootstrap est utilisé, l'utilisateur doit appliquer les poids bootstrap et ne pas échelonner. Pour obtenir davantage de détails sur l'utilisation des poids bootstrap dans le calcul de l'erreur d'échantillonnage utilisée dans les variances, ainsi que les intervalles de confiance, veuillez consulter l'annexe C.

De plus, un utilisateur de données peut effectuer une analyse en utilisant GENDER (genre, 3 catégories) ou GENDER2 (genre, 2 catégories) mais pas les deux en même temps pour assurer la confidentialité des répondants de genre différent. De même, un utilisateur de données peut effectuer une analyse en utilisant GENPR (genre du (de la) conjoint(e)/partenaire, 3 catégories) ou GENPR2 (genre du (de la) conjoint(e)/partenaire, 2 catégories), mais pas les deux.

9.4 Lignes directrices sur la qualité et la diffusion d'estimations

Avant de diffuser et/ou de publier toute estimation établie à partir des enquêtes du PSSG, les utilisateurs devraient prendre en considération le niveau de qualité de l'estimation. En plus de la qualité, la confidentialité doit également être considérée. Veuillez consulter les lignes directrices relatives à la confidentialité de Statistique Canada avant de diffuser et/ou de publier toute estimation. Comme nous l'avons vu précédemment, les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage influent sur la qualité des données. Cette section traite de la qualité en termes d'erreur d'échantillonnage. Il existe différentes façons de mesurer et de signaler les erreurs d'échantillonnage. Il est considéré comme une pratique exemplaire à Statistique Canada de faire état de l'erreur d'échantillonnage d'une estimation par l'entremise de son intervalle de confiance de 95 %. L'intervalle de confiance devrait être diffusé avec l'estimation, dans le même tableau que l'estimation. En plus des intervalles de confiance, les estimations sont classées dans l'une des trois catégories de diffusion :

Catégorie A

Les estimations et les intervalles de confiance peuvent être diffusés sans préavis. Les utilisateurs de données devraient utiliser l'intervalle de confiance de 95 % pour décider si la qualité de l'estimation est

suffisante. Veuillez noter que « A » n'est pas un indicateur de qualité; il ne devrait pas être diffusé avec l'estimation. L'intervalle de confiance de 95 % est l'indicateur de qualité.

Catégorie E — Qualité marginale

Les estimations et les intervalles de confiance sont jugés de qualité marginale. Les estimations et les intervalles de confiance devraient être signalés par la lettre E (ou un quelconque identificateur semblable) et être accompagnés d'un avertissement conseillant d'utiliser l'estimation avec prudence. Par exemple, « L'utilisateur est avisé que les estimations et les intervalles de confiance signalés par la lettre E sont considérés comme de qualité marginale en raison de la grande variabilité de l'échantillonnage et devraient donc être utilisés avec prudence. ».

Catégorie F — Mauvaise qualité

Les estimations et les intervalles de confiance sont jugés de mauvaise qualité, et ne sont pas recommandés pour la diffusion. Les estimations contiennent un niveau d'instabilité très élevé, ce qui les rend non fiables et susceptibles d'induire les utilisateurs en erreur. Si les utilisateurs insistent pour diffuser des estimations de mauvaise qualité, même après avoir été informés de leur exactitude, les estimations devraient être accompagnées d'un avertissement. L'utilisateur devrait reconnaître les mises en garde reçues et s'engager à ne pas diffuser, présenter, ni déclarer les estimations, directement ou indirectement, sans cet avertissement. Ces estimations et intervalles de confiance devraient être signalés par la lettre F (ou un quelconque identificateur semblable) et devraient être accompagnés de la mise en garde suivante: « Nous informons l'utilisateur que ces estimations (désignées avec la lettre F) ne respectent pas les normes de qualité de Statistique Canada. Les conclusions basées sur ces données ne seront pas fiables et peuvent être invalides. ».

Le tableau ci-dessous fournit les règles pour attribuer une estimation \hat{Y} et son intervalle de confiance à une catégorie de qualité (A, E ou F). Les règles sont fondées principalement sur le nombre d'enregistrements; les seuils pour le nombre d'enregistrements sont dénotés par MIN1 et MIN2. Ces seuils de compte minimal est calculé comme étant 60 fois un effet de plan approximatif pour le domaine (l'effet de plan est une mesure de l'efficacité du plan d'échantillonnage) pour MIN1 et 30 fois un effet de plan approximatif pour le domaine MIN2. Les valeurs des seuils dépendent du domaine d'intérêt et sont indiquées dans les tableaux 9.2 à 9.3.

Tableau 9.1 : Lignes directrices concernant la publication

Type d'estimation	Catégorie A*	Catégorie E Qualité marginale	Catégorie F Mauvaise qualité
Proportion	$n \geq \text{MIN1}$	Pas A ni F	$n < \text{MIN2}$
Chiffre pondéré	$m \geq \text{MIN1}$	Pas A ni F	$m < \text{MIN2}$
Moyenne, \hat{Y}	$n \geq \text{MIN1}$ et $CV \leq 25\%$	Pas A ni F	$n < \text{MIN2}$ ou $CV > 50\%$
Total, \hat{Y}	$m \geq \text{MIN1}$ et $CV \leq 25\%$	Pas A ni F	$m < \text{MIN2}$ ou $CV > 50\%$
Écart, $\hat{Y} = \hat{Y}_1 - \hat{Y}_2$	\hat{Y}_1 et \hat{Y}_2 sont de catégorie A	Pas A ni F	\hat{Y}_1 ou \hat{Y}_2 est de catégorie F

* Notez que le « A » n'est pas un indicateur de qualité; il ne devrait pas être diffusé avec l'estimation. L'intervalle de confiance de 95 % est l'indicateur de qualité.

Notation :

n : Taille de l'échantillon du domaine. Pour les proportions, n représente le nombre non pondéré de répondants inclus dans le dénominateur de la proportion; il n'y a pas d'exigences relatives à la taille de l'échantillon pour le numérateur d'une proportion. Pour la moyenne, n représente la valeur non pondérée du nombre de répondants qui contribuent au calcul de la moyenne (y compris les répondants avec des valeurs nulles). Pour des raisons de confidentialité, la valeur minimale d'un numérateur est 5.

m : Valeur non pondérée du nombre de répondants ayant des valeurs non nulles qui contribuent à l'estimation

CV : Coefficient de variation. Une mesure relative de l'erreur d'échantillonnage. Il est défini comme l'estimation de l'erreur type divisée par l'estimation elle-même, habituellement exprimée en pourcentage

L : Longueur de l'intervalle de confiance à 95 % de \hat{Y} . La longueur de l'intervalle de confiance est utilisée pour les variables quantitatives, comme le revenu (par opposition à des variables dichotomiques ou catégoriques).

Les règles énoncées au tableau 9.1 dépendent du type d'estimation. Les proportions et les valeurs pondérées sont des estimations fondées sur des variables dichotomiques ou catégoriques. Un exemple d'une valeur pondérée est l'estimation du nombre d'immigrants. Par contre, les règles pour les moyennes et les totaux s'appliquent aux variables quantitatives, comme le revenu. Les estimations de la différence entre les deux variables comprennent des estimations de changement entre deux cycles d'enquête, et des estimations de la différence entre les deux domaines.

Les règles de diffusion pour les proportions estimées et les dénombrements estimés sont fondées sur la taille de l'échantillon, comme l'indique le tableau 9.2, qui donne les seuils pour toutes les proportions estimées et tous les dénombrements. Les règles sont basées sur la géographie, comme suit :

- La règle 1.1 s'applique aux provinces suivantes : Québec, Ontario et Colombie-Britannique. La règle s'applique à ces dernières provinces et aux niveaux inférieurs : par exemple, la règle 1.1 s'applique aux estimations pour le Québec selon le genre, le groupe d'âge ou par région rurale/urbaine,
- La règle 1.2 s'applique à la région des Prairies et au Canada. La règle s'applique à cette dernière région et aux niveaux inférieurs. La règle 1.2 s'applique également aux estimations au niveau du Canada; par exemple, elle s'applique aux estimations pour les personnes au Canada selon le genre, groupe d'âge ou région rurale/urbaine à l'exception de l'indicateur pour l'Île-du-Prince-Édouard.
- La règle 1.3 s'applique à la région de l'Atlantique. La règle s'applique à cette dernière région et aux niveaux inférieurs : par exemple, la règle 1.3 s'applique aux estimations pour la région de l'Atlantique selon le genre, le groupe d'âge ou par région rurale/urbaine à l'exception de l'indicateur pour l'Île-du-Prince-Édouard. La règle 1.3 s'applique également aux estimations couvrant plus d'une région.

Tableau 9.2 : Seuils pour les proportions et les dénombrements, sauf pour les estimations pour les minorités visibles

Règle	Région géographique	Catégorie A (sans avertissement)	Catégorie E (avec avertissement)	Catégorie F (supprimer)
1.1	Qc, Ont, C.-B..	$n \geq 150$	$75 \leq n < 150$	$n < 75$
1.2	Prairies, Canada	$n \geq 180$	$90 \leq n < 180$	$n < 90$
1.3	Atlantique	$n \geq 240$	$120 \leq n < 240$	$n < 120$

Les règles de diffusion pour les moyennes et les totaux estimés des variables quantitatives ou des montants quantitatifs sont basées sur la taille de l'échantillon, indiquée par n , et sur le CV de l'estimation. Le tableau 9.3 présente les lignes directrices de diffusion de toutes les moyennes estimées et de tous les totaux estimés. Les règles du tableau 9.3 s'appliquent comme décrit ci-dessus pour le tableau 9.2.

Tableau 9.3 : Seuils pour les moyennes et les totaux, excluant les estimations pour les minorités visibles

Règle	Région géographique	Catégorie A (sans avertissement)	Catégorie E (avec avertissement)	Catégorie F (supprimer)
2.1	Qc, Ont, C.-B..	$n \geq 150$ and $CV \leq 25\%$	Not A and Not F	$n < 75$ or $CV > 50\%$

2.2	Prairies, Canada	$n \geq 180$ and $CV \leq 25\%$	Not A and Not F	$n < 90$ or $CV > 50\%$
2.3	Atlantique	$n \geq 240$ and $CV \leq 25\%$	Not A and Not F	$n < 120$ or $CV > 50\%$

Règles de diffusion pour les différences

Afin d'assigner une catégorie de diffusion pour une estimation de différence entre deux estimations, l'analyste doit d'abord déterminer la catégorie de diffusion de chacune des deux estimations en utilisant les règles décrites précédemment. Ensuite, la catégorie de diffusion de l'estimation de la différence ou de l'estimation du changement est assignée à la catégorie de diffusion la plus basse des deux estimations; ceci peut être spécifié ainsi :

- Si une estimation ou les deux sont de catégorie F, l'estimation de la différence est assignée à la catégorie F et doit être supprimée.
- Sinon, si une estimation ou les deux sont de catégorie E, l'estimation de la différence est assignée à la catégorie E.
- Si les deux estimations sont de catégorie A, alors l'estimation de la différence est assignée à la catégorie A

En plus des règles spécifiées par les tableaux 9.2 à 9.3, il y a deux conditions qui indiquent qu'un intervalle de confiance est de piètre qualité. La qualité d'une estimation et de son intervalle de confiance devrait être classée comme étant de mauvaise qualité si l'une ou l'autre des deux conditions suivantes s'applique :

- 1) La longueur de l'intervalle de confiance de 95 % est zéro, c.-à-d., $L = 0$. (Une exception est si l'estimation est fondée sur un recensement plutôt que sur un échantillon, ou si l'estimation correspond à un total de contrôle lors du calage; voir la section 8 pour de plus amples renseignements sur le calage.)
- 2) La limite inférieure ou la limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 % n'est pas une valeur plausible pour l'estimation. C'est une indication que les hypothèses sur la répartition de l'estimation ne sont pas respectées. Par exemple, la limite inférieure pour l'estimation du nombre d'immigrants ne devrait pas être négative.

9.5 Arrondissement

Afin que les estimations produites à partir de ces fichiers de microdonnées des enquêtes du PSSG correspondent à celles produites par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs de respecter les lignes directrices qui suivent en ce qui concerne l'arrondissement de telles estimations : la diffusion d'estimations non arrondies risque d'induire en erreur, car ces estimations donnent l'impression d'être plus précises qu'elles ne le sont en réalité.

9.5.1 Lignes directrices concernant l'arrondissement

En aucun cas, les utilisateurs ne doivent publier ou autrement diffuser des estimations non arrondies. Voici des lignes directrices sur l'arrondissement à utiliser pour la production d'estimations et de tableaux statistiques.

Les estimations doivent être arrondies à l'aide d'une méthode qui n'introduit pas de biais systématique. La méthode suivante est acceptable : si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas ; si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, le dernier chiffre à conserver est augmenté de 1. La méthode d'arrondissement vers le bas (c'est-à-dire que toutes les estimations sont arrondies au chiffre inférieur) ou la méthode d'arrondissement vers le haut (c'est-à-dire que toutes les estimations sont arrondies au chiffre supérieur) ne sont pas des méthodes d'arrondissement acceptables, car elles introduisent un biais systématique.

Les totaux partiels marginaux et les totaux marginaux doivent être calculés à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis être arrondis à leur tour. Les moyennes, les taux, les pourcentages,

les proportions et les rapports doivent être calculés à partir de composantes non arrondies (c'est-à-dire numérateurs et dénominateurs), puis être arrondis à leur tour. Les sommes et les différences doivent être calculées à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis être arrondies à leur tour.

Les estimations doivent être arrondies pour deux raisons : 1) protéger la confidentialité des estimations, et 2) parce que les estimations non arrondies laissent entendre qu'elles ont une qualité supérieure à ce qu'elles ont en réalité. Une base d'arrondissement appropriée pour une estimation du point de vue de la qualité peut être calculée à l'aide de l'intervalle de confiance de l'estimation : elle est donnée par la valeur décimale de la valeur la plus à gauche non nulle dans la différence entre la limite supérieure et la limite inférieure de l'intervalle. Si cette base d'arrondissement est plus petite que la base d'arrondissement pour protéger la confidentialité, alors cette dernière base d'arrondissement doit être utilisée.

Voici deux exemples fictifs illustrant comment calculer une base d'arrondissement appropriée à l'aide de l'intervalle de confiance d'une estimation. Pour l'estimation 11 123 853 avec intervalle de confiance (10 723 532 à 11 434 234), la différence entre les deux limites de l'intervalle est de 710 702, soit 6 décimales à gauche de la virgule ; la base d'arrondissement de l'estimation est donc de 100 000, et l'estimation arrondie devient 11 100 000 avec intervalle de confiance (10 700 000 à 11 400 000). Pour l'estimation 62,598 avec intervalle de confiance (62,552 à 62,638), la différence entre les deux limites de l'intervalle est de 0,086, soit 2 décimales à droite de la virgule ; la base d'arrondissement de l'estimation est donc 0,01, et l'estimation arrondie devient 62,60 avec intervalle de confiance (62,55 à 62,64).

Lors de la diffusion d'estimations dans un tableau, il est généralement souhaitable d'utiliser la même base d'arrondissement pour toutes les estimations d'une colonne (ou d'une rangée). Dans de telles situations, la base d'arrondissement minimale des estimations dans la même colonne (ou rangée) peut être utilisée. Par exemple, supposons que les bases d'arrondissement pour une colonne d'estimations varient entre 1 000 et 100 000 ; une base d'arrondissement de 1 000 serait alors utilisée. L'utilisation de la base d'arrondissement minimum implique que certaines estimations peuvent être publiées avec plus de décimales que ce qui a été calculé au moyen de leur intervalle de confiance.

10. Autres renseignements

D'autres renseignements sur l'enquête peuvent être obtenus auprès des personnes mentionnées ci-dessous.

Les données de l'enquête sont présentées sous forme de rapports publiés, de totalisations spéciales et de fichier de microdonnées. Le fichier peut être obtenu auprès du Centre sur la Diversité et statistique socioculturelle de Statistique Canada. Les totalisations sont fournies à un prix qui tient compte des ressources nécessaires pour les produire.

Gestionnaire d'enquête

Patricia Houle
Diversité et statistique socioculturelle
(613) 854-8507
patricia.houle@statcan.gc.ca

Analyste

Dana Wray
Diversité et statistique socioculturelle
(343) 597-7075
dana.wray@statcan.gc.ca

Méthodes d'échantillonnage, pondération et estimation

Caroline Pelletier
Division des méthodes de la statistique sociale
caroline.pelletier@statcan.gc.ca

Annexe A – Liste des codes d'activités principales

Note aux analystes : Le liste ci-dessous présente les activités principales telles qu'elles ont été présentées dans l'enquête aux répondants. Les recommandations concernant les regroupements d'activités pour l'analyse (qui suivent les normes d'ICATUS) peuvent différer, et peuvent être trouvées dans le dictionnaire de données ou dans l'annexe B.

Activités principales		
100		Sommeil
	101	Sommeil essentiel (de nuit ou de jour)
	102	Insomnie
	103	Sieste, repos, se reposer, se détendre
	104	Malade au lit, repos au lit prescrit, convalescence, repos de rééducation
	109	Sommeil, non spécifié
125		Soins personnels
	126	Soins personnels (hygiène personnelle, s'habiller, méditer, activités sexuelles)
	127	Soins médicaux auto-administrés (prendre sa pression, son taux de sucre, médicaments, traitement)
	128	Soins de santé professionnels, consultation (médecin, dentiste, physiothérapeute, médecine alternative, psychologue, préposé au soutien personnel)
	129	Recevoir des soins personnels par un autre membre du ménage
	130	Recevoir des soins personnels par d'autres fournisseurs de soins (coiffeur, barbier, esthéticienne, technicienne en pose d'ongles ou cils)
	199	Soins personnels, non spécifié
	401	Transport pour recevoir des soins personnels ou en revenir
300		Prendre soin des membres du ménage âgés de 17 ans ou moins
	301	Enfants de moins de 15 ans : Soins personnels, préparer pour l'école, soins émotionnels, soins médicaux
	302	Enfants de moins de 15 ans : Lire, jouer, discuter
	303	Enfants de moins de 15 ans : Superviser les devoirs, aide à l'apprentissage, réprimander
	304	Enfants de moins de 15 ans : Accompagner à l'école, à l'arrêt d'autobus, aux activités sportives, aux rencontres de parents ou rendez-vous
	305	Adolescents (15-17 ans) : Soins personnels, préparer pour l'école, jouer, soutien émotionnel, parler, soins médicaux
	306	Adolescents (15-17 ans) : Aide aux devoirs, aide à l'apprentissage, réprimander
	307	Adolescents (15-17 ans) : Accompagner à l'école, arrêt d'autobus, aux activités sportives, aux rencontres de parents ou rendez-vous
	399	Prendre soin des membres du ménage âgés de 17 ans ou moins, non spécifié
	402	Transport associé aux soins prodigues aux membres du ménage âgés de 17 ans ou moins
350		Prendre soin des membres du ménage âgés de 18 ans ou plus
	351	Adulte : Soins personnels, soutien émotionnel, soins médicaux
	352	Adulte : Accompagner à des rendez-vous, magasinage
	353	Adulte : Préparer repas, nettoyer, gestion des finances ou du ménage, entretien intérieur, extérieur ou réparations, soigner les animaux de compagnie
	359	Prendre soin des membres du ménage âgés de 18 ans ou plus, non spécifié

Activités principales		
	403	Transport associé aux soins prodigués aux membres du ménage âgés de 18 ans ou plus
150		Manger ou boire
	151	Manger (repas, collations)
	152	Boire autrement qu'avec un repas ou une collation
	153	Pause ou repas lié aux activités de travail rémunéré
	154	Pause ou repas lié aux activités d'études ou d'apprentissage
	159	Manger ou boire, non spécifié
	404	Transport pour aller ou revenir de manger (boire)
200		Tâches ménagères régulières
	201	Préparer ou servir les repas ou collations
	202	Nettoyage après les repas, laver la vaisselle
	203	Conservation de la nourriture (cuire, congeler, emballer, fabrication artisanale de breuvage)
	204	Déballer l'épicerie
	205	Nettoyage intérieur du domicile, ramasser, s'occuper des plantes d'intérieures
	206	Sortir les poubelles, compost, recyclage ou déballage de biens
	207	Lavage, séchage, étendre, rapiécer, repasser, plier, soins des souliers
	208	Organiser, planifier les activités du ménage, payer les factures, s'occuper du courrier
	209	Soins des animaux de compagnie (nourrir, promener, toiletter, dresser, utiliser les soins vétérinaires ou autres services animaliers)
	299	Tâches ménagères, non spécifié
	405	Transport associé aux tâches ménagères régulières
230		Tâches ménagères occasionnelles
	231	Couture - confection de vêtements (pour soi-même ou un membre du ménage)
	232	Travaux intérieurs d'entretien ou réparation faits soi-même (peinture, plâtrage, plomberie, électricité, charpenterie, décoration)
	233	Installation, entretien ou réparation des biens matériels personnels ou du ménage, incluant les dispositifs électroniques
	234	Faire ou défaire les bagages, remplir ou vider le véhicule, la roulotte, le bateau pour un voyage ou le camping
	235	Emballer ou déballer les boîtes pour un déménagement
	236	Entretien extérieur (couper le gazon, racler les feuilles, pelleter la neige, nettoyage du terrain, piscine)
	237	Travaux extérieurs d'entretien ou réparation faits soi-même (peinture, parement, stationnement, l'aménagement paysager, décoration)
	238	Construction faite soi-même (bâtir un patio, une remise, clôture, gazebo, maison)
	239	Entretien et réparation d'un véhicule
	240	Ramasser, couper, corder du bois
	241	Jardinage, planter, cultiver, récolter, cueillir fruits, légumes, aromates ou faire l'élevage d'animaux pour le ménage
	299	Tâches ménagères, non spécifié
	406	Transport associé aux tâches ménagères occasionnelles
400		Déplacement d'un endroit à l'autre

Activités principales		
	401	Transport pour recevoir des soins personnels ou en revenir
	402	Transport associé aux soins prodigués aux membres du ménage âgés de 17 ans ou moins
	403	Transport associé aux soins prodigués aux membres du ménage âgés de 18 ans ou plus
	404	Transport pour aller ou revenir de manger (boire)
	405	Transport associé aux tâches ménagères régulières
	406	Transport associé aux tâches ménagères occasionnelles
	407	Transport pour se rendre ou revenir d'un travail rémunéré
	408	Transport pour se rendre ou revenir d'activités liées aux études ou à l'apprentissage
	409	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de magasinage
	410	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de socialisation ou de communication
	411	Transport pour aller ou revenir de fournir de l'aide ou soins à d'autres ménages ou communautés, ou bénévolat organisé ou autre travail non rémunéré
	412	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de participation citoyenne, religieuses ou événements sociaux communautaires
	413	Transport pour aller ou revenir de faire des sports ou de l'exercice
	414	Transport pour se rendre ou revenir d'activités culturelles ou d'événements sportifs
	415	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de passe-temps, de loisirs (vacances) ou d'activités extérieures
	416	Transport associé à des activités liées aux médias de masse (lecture, télévision, musique, technologie)
	499	Transport, non spécifié
500		Travail rémunéré et autres activités reliées
	501	Travail rémunéré
	502	Formation rémunérée
	504	Temps d'attente ou d'inactivité lié aux activités de travail rémunéré
	505	Vente de biens ou de services contre rémunération ou profit pour une entreprise familiale ou comme travailleur autonome
	506	Autres activités générant des revenus
	507	Recherche d'emploi
	599	Travail rémunéré, non spécifié
	407	Transport pour se rendre ou revenir d'un travail rémunéré
600		Études ou apprentissage
	601	Études à temps plein ou temps partiel - sur place
	602	Études à temps plein ou temps partiel - en ligne
	603	Travaux, devoirs, leçons ou recevoir du tutorat
	604	Cours sur place ou en ligne liés au développement personnel, loisir ou intérêt particulier
	699	Études ou apprentissage, non spécifié
	408	Transport pour se rendre ou revenir d'activités liées aux études ou à l'apprentissage
260		Magasinage
	261	Magasinage de biens - en personne (essence, épicerie, vêtements, voiture)
	262	Magasinage de services - en personne (services juridiques, financiers, entretien de véhicule, poste, agence immobilière)

Activités principales		
	263	Magasinage en ligne de biens ou services
	264	Recherche pour faire l'achat de biens ou services
	269	Magasinage, non spécifié
	409	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de magasinage
700		Socialiser ou communiquer
	701	Socialiser ou communiquer - en personne (parler ou rendre visite à la famille ou aux amis)
	702	Socialiser ou communiquer - en utilisant toute sorte de technologie (téléphone, courriel, médias sociaux, appel vidéo, message texte)
	799	Socialiser ou communiquer, non spécifié
	410	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de socialisation ou de communication
800		Aide ou soins non rémunérés fournis à d'autres ménages ou à la communauté ou du bénévolat organisé ou autre travail non rémunéré
	801	Aide non rémunérée fournie à un enfant d'un autre ménage : Supervision ou enseignement, nourrir, parler, accompagner
	802	Aide non rémunérée fournie à un adulte d'un autre ménage : Soins personnels, soutien émotionnel, accompagner aux rendez-vous, magasiner
	803	Aide non rémunérée fournie à autre ménage: Préparer repas, gestions des finances, entretenir ou réparer intérieur, extérieur, soins animaux compagnie
	804	Travail non rémunéré dans une entreprise possédée par un autre ménage
	805	Travail non rémunéré comme entraîneur ou administrateur de sport
	806	Bénévolat organisé (travail non rémunéré, non obligatoire pour l'école, groupe religieux, association sociale, santé, culturelle, politique, etc.)
	807	Travail non rémunéré non fait par l'entremise d'un groupe ou d'une organisation visant à améliorer la communauté
	808	Travail non rémunéré exigé par une école, un employeur, un tribunal ou une autre organisation
	899	Aide ou soins non rémunérés fournis à d'autres ménages ou à la communauté ou du bénévolat organisé ou autre travail non rémunéré, non spécifié
	411	Transport pour aller ou revenir de fournir de l'aide ou soins à d'autres ménages ou communautés, ou bénévolat organisé ou autre travail non rémunéré
900		Activités de participation citoyenne ou religieuses ou événements sociaux communautaires
	901	Participer à des événements culturels, sociaux ou communautaires (cérémonie non religieuse, festival, défilé, commémorations d'événement)
	902	Activité de participation citoyenne (vote, fonction de juré)
	903	Pratiques religieuses telles que prière privée, participation à des pratiques ou services religieux collectifs, cérémonies religieuses
	999	Activités de participation citoyenne ou religieuses ou événements sociaux communautaires, non spécifié
	412	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de participation citoyenne, religieuses ou événements sociaux communautaires
1000		Participation à des activités sportives ou d'exercice physique
	1001	Exercice (marche, course à pied, musculation, yoga, cours d'aérobie ou d'exercice)
	1002	Sports récréatifs organisés (hockey, soccer, football, baseball, volley-ball, tennis, rugby, sport extrême, curling, judo, boxe, lutte, badminton)
	1003	Supprimé : Sports de compétition pour les athlètes d'élite ou prometteurs (local, provincial, national ou international), y compris les athlètes olympiques Remarque : Cette variable est disponible dans le fichier analytique, mais en raison du faible nombre de cellules, elle a été regroupée avec 1099 (Participation sportive ou exercice physique, non déclaré).

Activités principales		
	1004	Sports de plein air (non compétitifs): randonnée, vélo, ski, patinage, nage, aviron, kayak, canoë, voile, planche à pagaie, à roulette ou à neige, golf
	1005	Autres activités sportives (quilles, tennis de table, frisbee, se lancer la balle, athlétisme)
	1099	Participation à des activités sportives ou d'exercice physique, non spécifié Remarque : Dans le FMGD, cela inclut 1003 (Sports de compétition pour athlètes d'élite ou prometteurs aux niveaux local, provincial, national ou international, y compris les athlètes olympiques) en raison du faible nombre de cellules.
	413	Transport pour aller ou revenir de faire des sports ou de l'exercice
1100		Culture, événements sportifs, passe-temps, loisirs ou activités de plein air
	1101	Aller au cinéma
	1102	Assister à un concert ou un événement de divertissement en direct, aller au théâtre, voir une exposition ou une foire
	1103	Assister à un événement sportif
	1104	Visite de musées, galeries d'art, sites patrimoniaux, zoos, observatoires, jardins botaniques, parcs d'attractions
	1105	Arts, loisirs ou jeux (dessin, peindre, bricoler, écrire, musique, danse, collection, tricot, photo, jeux de société, jeux vidéo, jeux de hasard)
	1106	Loisirs ou activités de plein air (pêche, chasse, camping, ornithologie, navigation de plaisance, équitation, lèche-vitrines)
	1199	Culture, événements sportifs, passe-temps, loisirs ou activités de plein air, non spécifié
	414	Transport pour se rendre ou revenir d'activités culturelles ou d'événements sportifs
	415	Transport pour se rendre ou revenir d'activités de passe-temps, de loisirs (vacances) ou d'activités extérieures
1200		Activités liées aux médias de masse (lecture, télévision, musique, technologie)
	1201	Lecture (livres, périodiques, journaux en ligne ou papier)
	1202	Regarder des émissions de télévision, des films ou des vidéos en ligne ou télédiffusés
	1203	Écoute de musique, radio ou podcasts en ligne ou radiodiffusés
	1204	Utilisation de la technologie (utilisation générale de l'ordinateur, Internet, production artistique, musicale ou vidéo)
	1299	Activités liées aux médias de masse, non spécifié
	416	Transport associé à des activités liées aux médias de masse (lecture, télévision, musique, technologie)
1300		Temps d'attente, rien faire ou autres activités
	1301	Temps d'attente
	1302	Temps libre, réfléchir, fumer
	1303	Ne rien faire
	1304	Autre activité
9999		Non spécifié

Annexe B – Table de concordance pour le FMGD

Remarque : Seules les variables incluses dans le PUMF TUS 2022 sont incluses dans ce tableau de concordance. Pour une liste complète des variables du fichier analytique TUS, veuillez contacter les centres de données de recherche ou l'un des contacts répertoriés dans ce guide de l'utilisateur.

Variables de cas.....	34
DMHC – Variables dérivées sur les démographiques et la composition du ménage.....	34
GDV – Variables géographiques dérivées.....	35
GTU – Emploi du temps général.....	35
DDV – Variables dérivées du journal	35
DDV – Variables du journal – durée par activité principale	36
DDV – Variables du journal – durée par contact social	49
DDV – Variables du journal – durée par emplacement	50
DDV – Variables du journal – Durée par activité principal (regroupées)	51
TUT – Journal de l'emploi du temps	58
TCS – Perception du temps	58
UH – Service non-rémunéré	59
CHLD - Soins des enfants.....	59
LSM – Satisfaction à l'égard de la vie (Bien-être subjectif)	60
GEN – Santé générale	60
DSQ – Questions filtres sur les incapacités.....	60
SRS – Niveau de stress auto-déclaré	61
MSS – Source principale de stress	61
MRW – Activité principale du répondant - la semaine dernière.....	61
WET – Activité de travail du répondant – Type d'emploi	62
TLWK – Télétravail.....	62
WLY – Renseignements sur l'employeur de la dernière année.....	63

WHW – Activités de travail du répondant – Nombre d'heures de travail	63
WFS – Horaire de travail flexible	63
SRC – Satisfaction du répondant par rapport à l'équilibre travail-vie à la maison	63
WLB – Équilibre travail-vie	64
HRH – Embauche régulière de services rémunérés par le ménage	64
ATT – Accès au transport	65
CTW – Transport au travail/à l'école	66
EDC – Éducation – Fréquentation scolaire	67
ED – Scolarité	67
MAP – Activité principale du (de la) conjoint(e)	67
DOR – Genre de logement	67
IM – Lieu de naissance, immigration et citoyenneté	67
BPR – Lieu de naissance des parents	67
BPP – Lieu de naissance du (de la) conjoint(e)	67
ABM – Identité autochtone	67
AIP – Identité autochtone du (de la) conjoint(e)	68
PG – Les caractéristiques sociodémographiques	68
PGP – Caractéristiques sociodémographiques du (de la) conjoint(e)	68
REL – Religion	68
LAN – Langue minimal	68
UOT – Satisfaction avec l'usage du temps	68
IDV – Variables dérivées du revenu	69

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
Variables de cas			
PUMFID	Numéro d'identification de l'enregistrement du FMGD	PUMFID	
DDAY	Journal - Journée de référence	DDAY	
SURVMNTH	Mois de l'enquête	SURVMNTH	
EQFLAG	Mode de collecte de l'enquête	EQFLAG	
WTBS_001 – WTBS_500	Pondération Bootstrap pour la pondération personnelle	WTBS_001 – WTBS_500	
WGHT_PER	Pondération de la personne	WGHT_PER	
DMHC – Variables dérivées sur les démographiques et la composition du ménage			
AGEGR10	Groupe d'âge du répondant (groupes de 10)	AGEGR10	
GENDER2	Genre du répondant après distribution des personnes non binaires	N/A	<p>Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.</p> <p>Compte tenu de la petite taille de la population non binaire, l'agrégation des données est nécessaire afin de protéger la confidentialité des réponses fournies par les répondants.</p> <p>Dans ce cas, les personnes dans la catégorie 'personnes non binaires' sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe '+'.</p>
MARSTAT	État matrimonial du répondant	MARSTAT	
PHSDFLG	Si les répondants ayant déclaré avoir un(e) conjoint(e) vivant dans le ménage	PHSDFLG	
AGEPRC	Âge du (de la) conjoint(e)/partenaire du répondant (regroupée)	N/A	<p>Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.</p>
GENPR2	Genre du (de la) conjoint(e)/partenaire du répondant après distribution des personnes non binaires	N/A	<p>Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.</p> <p>Compte tenu de la petite taille de la population non binaire, l'agrégation des données est nécessaire afin de protéger la confidentialité des réponses fournies par les répondants.</p> <p>Dans ce cas, les personnes dans la catégorie 'personnes non binaires' sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe '+'.</p>

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
COUPGEN2	Type de conjoint/partenaire du répondant vivant dans le ménage	PRTYPE	Le genre, plutôt que le sexe, du répondant et leur conjoint(e)/partenaire est utilisé en 2022.
CXRFLAG	Si le répondant a des enfants dans le ménage	CXRFLAG	
CHH0004C	Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans vivant dans le ménage du répondant	N/A	Cette variable a été réduite à une variable binaire (oui/non) pour le FMGD.
CHH0514C	Nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans vivant dans le ménage du répondant.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Cette variable a été réduite à une variable binaire (oui/non) pour le FMGD.
CHH0014C	Nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ans vivant dans le ménage du répondant.	CHH0014C	Cette variable a été réduite à une variable binaire (oui/non) pour le FMGD.
SENFLAG	Présence des personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans le ménage	SENFLAG	
PARNUM	Nombre de parents du répondant vivant dans le ménage	PARNUM	
HSDSIZEC	Taille du ménage du répondant	HSDSIZEC	Cette variable a été plafonnée pour le PUMF.
MULTIGEN	Famille de trois générations ou plus dans le ménage	MULTIGEN	
GDV – Variables géographiques dérivées			
PRV	Province de résidence	PRV	
LUC_RST	Indicateur des centres de population	LUC_RST	
GTU – Emploi du temps général			
GTU_110	À quelle fréquence le répondant sent pressé par le temps	GTU_Q110	Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour cette variable n'est pas recommandée. Un fort effet de mode a été observé dû aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.
GTU_130	À quelle fréquence le répondant arrive-t-il d'avoir du temps libre et de ne pas savoir quoi en faire	GTU_Q130	
DDV – Variables dérivées du journal			
DVTDAY	Type de jour où le journal de l'emploi du temps a été recueilli (jour de semaine de travail, un samedi, ou un dimanche)	DVTDAY	
DIARYREC	Période de rappel d'un journal	DIARYREC	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DDV – Variables du journal – durée par activité principale			
DUR101 / EPI101	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de sommeil essentiel (de nuit ou de jour)	DUR01 / EPI01	DUR101/EPI101, DUR102/EPI102, DUR103/EPI103 et DUR104/EPI104 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes: • <u>DUR01 / EPI01:</u> (Dormir, se reposer, relaxer, malade au lit)
DUR102 / EPI102	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes d'insomnie		
DUR103 / EPI103	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de sieste, repos, se reposer, se détendre,		
DUR104 / EPI104	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour malade au lit, repos au lit prescrit, convalescence, repos de rééducation		
DUR109 / EPI109	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de sommeil non spécifié.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR126 / EPI126	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour soins personnels (hygiène personnelle, s'habiller, méditer, activités sexuelles)	DUR02 / EPI02	
DUR127 / EPI127	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour soins médicaux autoadministrés (prendre sa pression, son taux de sucre, médicaments, traitement)	DUR04 / EPI04	DUR127/EPI127 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: • <u>DUR04 / EPI04:</u> (Soins auto-administrés > Prendre sa pression ou son niveau de sucre, médicament, traitement)
DUR128 / EPI128	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour soins de santé professionnels, consultation (médecin, dentiste, physiothérapeute, médecine alternative, psychologue, préposé au soutien personnel)	DUR03 / EPI03	
DUR129 / EPI129	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour recevoir des soins personnels par un autre membre du ménage	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR130 / EPI130	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour recevoir des soins personnels par d'autres fournisseurs de soins (coiffeur, barbier, esthéticienne, technicienne en pose d'ongles ou cils)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR199 / EPI199	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins personnels non spécifié.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR151 / EPI151	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour manger (repas, collations)	DUR06/ EPI06	DUR151/EPI151 et DUR152/EPI152 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR06 / EPI06:</u> (Manger ou boire > Repas, collations, breuvages)
DUR152 / EPI152	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour boire autrement qu'avec un repas ou une collation	DUR06/ EPI06	
DUR153 / EPI153	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour pause ou repas lié aux activités de travail rémunéré	DUR12/ EPI12	DUR153/EPI153 et DUR154/EPI154 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR12 / EPI12:</u> (Pause ou dîner, au travail ou à l'école)
DUR154 / EPI154	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour pause ou repas lié aux activités d'études ou d'apprentissage	DUR12/ EPI12	
DUR159 / EPI159	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de manger ou boire non spécifié	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR201 / EPI201	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour préparer ou servir les repas ou collations	DUR05 / EPI05	
DUR202 / EPI202	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour nettoyage après les repas, laver la vaisselle	DUR18 / EPI18	DUR202 / EPI202 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR18 / EPI18:</u> (Faire le ménage, faire la vaisselle, ranger)
DUR203 / EPI203	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour conservation de la nourriture (cuire, congeler, emballer, fabrication artisanale de breuvage)	DUR17 / EPI17	
DUR204 / EPI204	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour déballer l'épicerie	DUR23 / EPI23	DUR204 / EPI204 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR23 / EPI23:</u> (Défaire l'épicerie, faire et défaire les bagages pour un voyage et les boîtes en vue d'un déménagement) <p>En 2022, cette activité a été divisée en trois : déballer l'épicerie (DUR204 / EPI204), faire ou défaire les bagages, remplir ou vider le véhicule, la roulotte, le bateau pour un voyage ou le camping (DUR234 / EPI234), et emballer ou déballer les boîtes pour un déménagement (DUR235 / EPI235).</p>
DUR205 / EPI205	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour nettoyage intérieur du domicile, ramasser, s'occuper des plantes d'intérieures	DUR18 / EPI18	DUR205 / EPI205 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR18 / EPI18:</u> (Faire le ménage, faire la vaisselle, ranger)
DUR206 / EPI206	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour sortir les poubelles, compost, recyclage ou déballage de biens	DUR19 / EPI19	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR207 / EPI207	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour lavage, séchage, étendre, rapiécer, repasser, plier, soins des souliers	DUR20 / EPI20	
DUR208 / EPI208	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour organiser, planifier les activités du ménage, payer les factures, s'occuper du courrier	DUR22 / EPI22	
DUR209 / EPI209	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour soins des animaux de compagnie (nourrir, promener, toiletter, dresser, utiliser les soins vétérinaires ou autres services animaliers)	DUR26 / EPI26	DUR209 / EPI209 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR26 / EPI26</u> (Soins aux animaux > Nourrir, promener, toiletter, jouer) <p>En 2015, cette variable excluait l'utilisation des soins vétérinaires ou autres services animaliers.</p>
DUR231 / EPI231	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour couture - confection de vêtements (pour soi-même ou un membre du ménage ou de la famille)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR232 / EPI232	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travaux intérieurs d'entretien ou réparation faits soi-même (peinture, plâtrage, plomberie, électricité, charpenterie, décoration) comme indiqué dans le code d'activité principale	DUR21 / EPI21	DUR232 / EPI232 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR21 / EPI21</u> (Réparation, peinture, rénovation) <p>En 2022, cette activité a été divisée en trois: DUR232 / EPI232 (travaux intérieurs d'entretien ou réparation), DUR233 / EPI233 (installation, entretien ou réparation des biens matériels), et DUR237 / EPI237 (travaux extérieurs d'entretien ou réparation).</p>
DUR233 / EPI233	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour installation, entretien ou réparation des biens matériels personnels ou du ménage, incluant les dispositifs électroniques	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR234 / EPI234	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour faire ou défaire les bagages, remplir ou vider le véhicule, la roulotte, le bateau pour un voyage ou le camping	DUR23 / EPI23	DUR234 / EPI234 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR23 / EPI23</u> (Défaire l'épicerie, faire et défaire les bagages pour un voyage et les boîtes en vue d'un déménagement) <p>En 2022, cette activité a été divisée en trois : déballer l'épicerie (DUR204 / EPI204), faire ou défaire les bagages, remplir ou vider le véhicule, la roulotte, le bateau pour un voyage ou le camping (DUR234 / EPI234), et emballer ou déballer les boîtes pour un déménagement (DUR235 / EPI235).</p>

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR235 / EPI235	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour emballer ou déballer les boîtes pour un déménagement	DUR23 / EPI23	<p>DUR235 / EPI235 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR23 / EPI23</u> (Défaire l'épicerie, faire et défaire les bagages pour un voyage et les boîtes en vue d'un déménagement) <p>En 2022, cette activité a été divisée en trois : déballer l'épicerie (DUR204 / EPI204), faire ou défaire les bagages, remplir ou vider le véhicule, la roulotte, le bateau pour un voyage ou le camping (DUR234 / EPI234), et emballer ou déballer les boîtes pour un déménagement (DUR235 / EPI235).</p>
DUR236 / EPI236	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour entretien extérieur (couper le gazon, racler les feuilles, pelleter la neige, nettoyage du terrain, piscine)	DUR24 / EPI24	<p>DUR236 / EPI236 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR24 / EPI24</u> (Entretien extérieur > Réparation d'un véhicule, entretien de la cour, pelleter la neige, faire la pelouse) <p>En 2022, cette activité a été divisée en deux : DUR239 / EPI239 (réparation d'un véhicule) et DUR237 / EPI237 (travaux extérieurs d'entretien ou réparation).</p>
DUR237 / EPI237	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travaux extérieurs d'entretien ou réparation faits soi-même (peinture, parement, stationnement, l'aménagement paysager, décoration)	DUR21 / EPI21 DUR24 / EPI24	<p>DUR237 / EPI237 (2022) remplace une partie des variables de 2015 suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR21 / EPI21</u> (Réparation, peinture, rénovation) • <u>DUR24 / EPI24</u> (Entretien extérieur > Réparation d'un véhicule, entretien de la cour, pelleter la neige, faire la pelouse)
DUR238 / EPI238	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour construction faite soi-même (bâtir un patio, une remise, clôture, gazebo, maison)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR239 / EPI239	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour entretien et réparation d'un véhicule	DUR24 / EPI24	<p>DUR239 / EPI239 (2022) remplace une partie des variables de 2015 suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR24 / EPI24</u> (Entretien extérieur > Réparation d'un véhicule, entretien de la cour, pelleter la neige, faire la pelouse)
DUR240 / EPI240	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour ramasser, couper, corder du bois	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR241 / EPI241	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour jardinage, planter, cultiver, récolter, cueillir fruits, légumes, aromates ou faire l'élevage d'animaux pour le ménage	DUR25 / EPI25	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR299 / EPI299	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour des tâches ménagères non spécifiée pour le propre ménage ou famille	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR261 / EPI261	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de magasinage de biens - en personne (essence, épicerie, vêtements, voiture)	DUR37	
DUR262 / EPI262	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de magasinage de services - en personne (services juridiques, financiers, entretien de véhicule, poste, agence immobilière), qu'indiqué dans le code d'activité principale	DUR38	
DUR263 / EPI263	Durée totale (en minutes) de magasinage en ligne de biens ou services	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR264 / EPI264	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de recherche pour faire l'achat de biens ou services	DUR39	
DUR269 / EPI269	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de magasinage, non spécifié	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR301 / EPI301	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'enfants moins de 15 ans (ménage ou famille) : Soins personnels, préparer pour l'école, soins émotionnels, soins médicaux	DUR27 / EPI27	DUR301 / EPI301, DUR302 / EPI302 et DUR303 / EPI303 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • DUR27 / EPI27 (Soins à un enfant du ménage, moins de 15 ans): Soins personnels, préparer pour l'école, aide aux devoirs, lire, jouer, réprimander, aide à l'apprentissage, soins émotionnels)
DUR302 / EPI302	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'enfants moins de 15 ans (ménage ou famille) : Lire, jouer, discuter,	DUR27 / EPI27	
DUR303 / EPI303	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'enfants moins de 15 ans (ménage ou famille) : Superviser les devoirs, aide à l'apprentissage, réprimande,	DUR27 / EPI27	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR304 / EPI304	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'enfants moins de 15 ans (ménage ou famille) : Accompagner à l'école, à l'arrêt d'autobus, aux activités sportives, aux rencontres de parents ou rendez-vous	DUR28 / EPI28	
DUR305 / EPI305	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'adolescents (15- 17) (ménage ou famille) : Soins personnels, préparer pour l'école, jouer, soutien émotionnel, parler, soins médicaux	DUR29 / EPI29	DUR305 / EPI305, et DUR306 / EPI306 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> DUR29 / EPI29 (Soins à un adolescent du ménage 15 à 17 ans): Aide aux devoirs, jouer, réprimander, aide à l'apprentissage, soins personnels, préparation pour l'école, soins émotionnels)
DUR306 / EPI306	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'adolescents (15-17) (ménage ou famille) : Aide aux devoirs, aide à l'apprentissage, réprimander	DUR29 / EPI29	
DUR307 / EPI307	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'adolescents (15-17) (ménage ou famille) : Accompagner à l'école, arrêt d'autobus, aux activités sportives, aux rencontres de parents ou rendez-vous	DUR30 / EPI30	
DUR399 / EPI399	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes activités de soins d'enfants non spécifiée pour le propre ménage ou famille	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR351 / EPI351	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'adultes (18+) (ménage ou famille) : Soins personnels, soutien émotionnel, soins médicaux	DUR351 / EPI351	DUR351 / EPI351 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: <ul style="list-style-type: none"> DUR31 / EPI31 (Soins à un adulte du ménage: Laver, vêtir, soins personnels, gestion financière)
DUR352 / EPI352	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'adultes (18+) (ménage ou famille) : Accompagner à des rendez-vous, magasinage	DUR32 / EPI32	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR353 / EPI353	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes de soins d'adultes (18+) (ménage ou famille) : Préparer repas, nettoyer, gestion des finances ou du ménage, entretien intérieur, extérieur ou réparations, soigner les animaux de compagnie	N/A	DUR351 / EPI351 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: • <u>DUR31 / EPI31</u> (Soins à un adulte du ménage: Laver, vêtir, soins personnels, gestion financière)
DUR359 / EPI359	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour prendre soin d'adultes non spécifiée pour le propre ménage ou famille	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR401 / EPI401	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour recevoir des soins personnels ou en revenir comme indiqué dans le code d'activité principale	DUR07 / EPI07	DUR401 / EPI401, DUR402 / EPI402, DUR403 / EPI403, DUR404 / EPI404, DUR405 / EPI405, DUR406 / EPI406, DUR407 / EPI407, DUR408 / EPI408, DUR409 / EPI409, DUR410 / EPI410, DUR411 / EPI411, DUR412 / EPI412, DUR413 / EPI413, DUR414 / EPI414, DUR415 / EPI415, et DUR416 / EPI416 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: • <u>DUR07 / EPI07</u> (Transport aller ou retour d'activité)
DUR402 / EPI402	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport associé aux soins prodigues aux membres du ménage ou de la famille, âgés de 17 ans ou moins	DUR07 / EPI07	
DUR403 / EPI403	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport associé aux soins prodigues aux membres du ménage ou de la famille, âgés de 18 ans ou plus	DUR07 / EPI07	
DUR404 / EPI404	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour aller ou revenir de manger ou boire,	DUR07 / EPI07	
DUR405 / EPI405	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport associé aux tâches ménagères régulières	DUR07 / EPI07	
DUR406 / EPI406	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport associé aux tâches ménagères occasionnelles	DUR07 / EPI07	
DUR407 / EPI407	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'un travail rémunéré	DUR07 / EPI07	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR408 / EPI408	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'activités liées aux études ou à l'apprentissage	DUR07 / EPI07	
DUR409 / EPI409	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'activités de magasinage	DUR07 / EPI07	
DUR410 / EPI410	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'activités de socialisation ou de communication	DUR07 / EPI07	
DUR411 / EPI411	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour aller ou revenir de fournir de l'aide ou soins à d'autres ménages ou communautés, ou bénévolat organisé ou autre travail non rémunéré	DUR07 / EPI07	
DUR412 / EPI412	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'activités de participation citoyenne, religieuses ou événements sociaux communautaires	DUR07 / EPI07	
DUR413 / EPI413	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour aller ou revenir de faire des sports ou de l'exercice	DUR07 / EPI07	
DUR414 / EPI414	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'activités culturelles ou d'événements sportifs	DUR07 / EPI07	
DUR415 / EPI415	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport pour se rendre ou revenir d'activités de passe-temps, de loisirs (vacances) ou d'activités extérieures	DUR07 / EPI07	
DUR416 / EPI416	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour transport associé à des activités liées aux médias de masse (lecture, télévision, musique, technologie)	DUR07 / EPI07	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR499 / EPI499	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes activités du transport non spécifiée	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR501 / EPI501	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travail rémunéré	DUR08 / EPI08	
DUR502 / EPI502	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour formation rémunérée	DUR11 / EPI11	
DUR503 / EPI503	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour temps d'attente ou d'inactivité lié aux activités de travail rémunéré	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR504 / EPI504	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour vente de biens ou de services contre rémunération ou profit pour une entreprise familiale ou comme travailleur autonome	DUR40 / EPI40	
DUR505 / EPI505	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour autres activités générant des revenus	DUR10 / EPI10	
DUR506 / EPI506	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour recherche d'emploi	DUR09 / EPI09	
DUR599 / EPI599	Durée totale (en minutes) activités du travail rémunéré non spécifié.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR601 / EPI601	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour études à temps plein ou temps partiel - sur place	DUR13 / EPI13	
DUR602 / EPI602	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour études à temps plein ou temps partiel - en ligne	DUR14 / EPI14	
DUR603 / EPI603	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travaux, devoirs, leçons ou recevoir du tutorat	DUR15 / EPI15	
DUR604 / EPI604	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour cours sur place ou en ligne liés au développement personnel, loisir ou intérêt particulier	DUR16 / EPI16	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR699 / EPI699	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes activités d'études ou apprentissage non spécifiée.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR701 / EPI701	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour socialiser ou communiquer - en personne (parler ou rendre visite à la famille ou aux amis)	DUR41 / EPI41	
DUR702 / EPI702	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour socialiser ou communiquer - en utilisant toute sorte de technologie (téléphone, courriel, médias sociaux, appel vidéo, message texte)	DUR42 / EPI42	
DUR799 / EPI799	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour socialiser ou communiquer non spécifié	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR801 / EPI801	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour aide non rémunérée fournie à un enfant d'un autre ménage (pas famille) (supervision ou enseignement, nourrir, parler, accompagner)	DUR33 / EPI33	
DUR802 / EPI802	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour aide non rémunérée fournie à un adulte d'un autre ménage (pas famille) (soins personnels, soutien émotionnel, accompagner aux rendez-vous, magasiner)	DUR34 / EPI34 DUR35 / EPI35	DUR802 / EPI802 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR34 / EPI34</u> (Aide à un adulte ne faisant pas partie du ménage: Préparer les repas, faire du ménage, soins personnels, gestion financière et organisation, entretien intérieur et extérieur) • <u>DUR35 / EPI35</u> (Aide à un adulte ne faisant pas partie du ménage: Accompagner aux rendez-vous, magasinage)
DUR803 / EPI803	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour aide non rémunérée fournie à autre ménage (pas famille) avec des tâches ménagères (préparer repas, gestions des finances, entretenir ou réparer intérieur, extérieur, soins animaux compagnie)	DUR36 / EPI36	DUR803 / EPI803 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR36 / EPI36</u> (Aider les proches, amis, voisins, connaissances > Excluant les soins)
DUR804 / EPI804	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travail non rémunéré dans une entreprise possédée par un autre ménage	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR805 / EPI805	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travail non rémunéré comme entraîneur ou administrateur de sport	DUR52 / EPI52	
DUR806 / EPI806	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour bénévolat organisé (travail non rémunéré, non obligatoire pour l'école, groupe religieux, association sociale, santé, culturelle, politique, etc.)	DUR43 / EPI43	DUR806 / EPI806 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: • <u>DUR43 / EPI43</u> (Activités communautaires)
DUR807 / EPI807	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travail non rémunéré non fait par l'entremise d'un groupe ou d'une organisation visant à améliorer la communauté	DUR44 / EPI44	DUR807 / EPI807 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: • <u>DUR44 / EPI44</u> (Travail bénévole)
DUR808 / EPI808	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour travail non rémunéré exigé par une école, un employeur, un tribunal ou une autre organisation	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR899 / EPI899	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour du travail non rémunéré non spécifiée pas pour le ménage ou la famille du répondant.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR901 / EPI901	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour participer à des événements culturels, sociaux ou communautaires (cérémonie non religieuse, festival, défilé, commémorations d'événement)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR902 / EPI902	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour activité de participation citoyenne (vote, fonction de juré)	DUR46 / EPI46	
DUR903 / EPI903	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour pratiques religieuses telles que prière privée, participation à des pratiques ou services religieux collectifs, cérémonies religieuses	DUR02 / EPI02	DUR903 / EPI903 (2022) remplace une partie de la variable de 2015 suivante: • <u>DUR02 / EPI02</u> (Soins personnels > Hygiène personnelle, prier, activités spirituelles, méditer; activités sexuelles)
DUR999 / EPI999	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour participation citoyenne ou religieuses ou événements sociaux communautaires non spécifiées.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR1001 / EPI1001	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour exercice (marche, course à pied, musculation, yoga, cours d'aérobie ou d'exercice)	DUR47 / EPI47	
DUR1002 / EPI1002	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour sports récréatifs organisés (hockey, soccer, football, baseball, volleyball, tennis, rugby, sport extrême, curling, judo, boxe, lutte, badminton)	DUR48 / EPI48	
DUR1004 / EPI1004	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour sports de plein air (non compétitifs) (randonnée, vélo, ski, patinage, nage, aviron, kayak, canoë, voile, planche à pagaye, à roulette ou à neige, golf)	DUR50 / EPI50	DUR1004 / EPI1004 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR50 / EPI50</u>_(Sports extérieurs (non compétitifs) > Skier, patiner, nager, tennis, football, balle molle)
DUR1005 / EPI1005	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour autres activités sportives (quilles, tennis de table, frisbee, se lancer la balle, athlétisme)	DUR51 / EPI51	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR1099 / EPI1099	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour les activités sportives ou d'exercice non spécifiées.	N/A DUR49 / EPI49	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Dans le FMGD, cela inclut DUR1003 / EPI1003 (Sports de compétition pour athlètes d'élite ou prometteurs aux niveaux local, provincial, national ou international, y compris les athlètes olympiques) en raison du faible nombre de cellules.
DUR1101 / EPI1101	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour aller au cinéma	DUR53 / EPI53	DUR1101 / EPI1101 et DUR1102 / EPI1102 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR53 / EPI53</u>_(Aller au cinéma, expositions, bibliothèque, concerts, théâtre, spectacle)
DUR1102 / EPI1102	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour assister à un concert ou un événement de divertissement en direct, aller au théâtre, voir une exposition ou une foire	DUR53 / EPI53	
DUR1103 / EPI1103	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour assister à un événement sportif	DUR54 / EPI54	
DUR1104 / EPI1104	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour visiter de musées, galeries d'art, sites patrimoniaux, zoos, observatoires, jardins botaniques, parcs d'attractions	DUR55 / EPI55	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR1105 / EPI1105	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour arts, loisirs ou jeux (dessin, peindre, bricoler, écrire, musique, danse, collection, tricot, photo, jeux de société, jeux vidéo, jeux de hasard)	DUR56 / EPI56	DUR1105 / EPI1105 (2022) remplace une partie des variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR56 / EPI56</u> (Arts et passe-temps > Dessiner, peindre, artisanat, jouer d'un instrument, danser, collectionner, tricoter, photographier, jeux de société et de cartes, jeux de hasard). <u>DUR59 / EPI59</u> (Écrire > Lettres, cartes, livres, poèmes).
DUR1106 / EPI1106	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour les loisirs ou activités de plein air (pêche, chasse, camping, ornithologie, navigation de plaisance, équitation, lèche-vitrines)	DUR57 / EPI57	DUR1106 / EPI1106 (2022) remplace les variables de 2015 suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <u>DUR57 / EPI57</u> (Activités de loisir > Marcher, balade en voiture, observation des oiseaux). <u>DUR51 / DUR57</u> (Activités extérieures - Pêcher, chasser)
DUR1199 / EPI1199	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour activités sportives ou d'exercice non spécifiées.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR1201 / EPI1201	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour lecture (livres, périodiques, journaux en ligne ou papier)	DUR58 / EPI58	
DUR1202 / EPI1202	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour regarder des émissions de télévision, des films ou des vidéos en ligne ou télédiffusés	DUR60 / EPI60	Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour le TAUX DE PARTICIPATION de cette variable n'est PAS RECOMMANDÉE. Un fort effet de mode a été observé dû aux changements dans la méthodologie de l'enquête. De même, la comparaison pour la DURÉE doit être effectuée avec prudence due à un léger effet de mode. Pour plus d'informations, consultez le Guide de l'utilisateur de l'ETT 2022, section 4.2.
DUR1203 / EPI1203	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour écouter de musique, radio ou podcasts en ligne ou radiodiffusés	DUR61 / EPI61	
DUR1204 / EPI1204	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour utilisation de la technologie (utilisation générale de l'ordinateur, Internet, production artistique, musicale ou vidéo)	DUR62 / EPI62	
DUR1299 / EPI1299	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour activités liées aux médias de masse non spécifiée	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUR1301 / EPI1301	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour temps d'attente	DUR63 / EPI63	DUR1301 / EPI1301, DUR1302 / EPI1302 et DUR1303 / EPI1303 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes:

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DUR1302 / EPI1302	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour temps libre, réfléchir, fumer,	DUR63 / EPI63	<ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR63 / EPI63</u> (Autre activité > Temps d'attente, temps libre, insomnie, penser, fumer)
DUR1303 / EPI1303	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour ne rien faire,	DUR63 / EPI63	
DUR1304 / EPI1304	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour autres activités	DUR95 / EPI95	<p>DUR1304 / EPI1304 et DUR9999 / EPI9999 (2022) remplacent les variables de 2015 suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DUR95 / EPI95</u> (Activité non codable ou inconnue)
DUR9999 / EPI9999	Durée totale (en minutes) / nombre total d'épisodes pour activité non spécifiée.	DUR95 / EPI95	
TOTEPI	Nombre total d'épisodes du répondant pour la journée de référence, incluant les épisodes ayant des valeurs manquantes rattachées au lieu ou au contact social. Cette variable se retrouve sur le fichier principal et des épisodes.	TOTEPISO	
DDV – Variables du journal – durée par contact social			
DURS01	Durée (en minutes) pour le contact social - Seul	DURS200	Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour la DURÉE de cette variable doit être effectuée avec prudence. Un léger effet de mode a été observé pour la durée lié aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.
DURS02	Durée (en minutes) pour le contact social avec conjoint(e)/partenaire	DURS201	
DURS03	Durée (en minutes) pour le contact social avec enfants du ménage (moins de 15 ans)	DURS202	
DURS04	Durée (en minutes) pour le contact social - Avec enfants du ménage (15 ans et plus)	DURS203	
DURS05	Durée (en minutes) pour le contact social avec parents ou beaux-parents	DURS204	
DURS06	Durée (en minutes) pour le contact social avec autres membres du ménage adultes	DURS205	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DURS07	Durée (en minutes) pour le contact social avec autres membres de la famille d'un autre ménage	DURS206	
DURS08	Durée (en minutes) pour le contact social avec amis	DURS207	
DURS09	Durée (en minutes) pour le contact social avec collègues ou amis d'école	DURS208	
DURS10	Durée (en minutes) pour le contact social avec autre(s) personne(s)	DURS209	
DURS99	Durée (en minutes) pour le contact social avec autre(s) personne(s)	DURS999	
DDV – Variables du journal – durée par emplacement			
DURL3300	Durée totale (en minutes) - À la maison ou sur la propriété	DURL300	
DURL3301	Durée totale (en minutes) - Au travail ou à l'école	DURL301	
DURL3302	Durée totale (en minutes) - Voyage relié au travail	DURL302	
DURL3303	Durée totale (en minutes) - À la maison de quelqu'un d'autre ou sur sa propriété	DURL303	
DURL3304	Durée totale (en minutes) - Dans le voisinage	DURL304	
DURL3305	Durée totale (en minutes) - En plein air	DURL305	
DURL3306	Durée totale (en minutes) - À l'épicerie, autres magasins ou centre commercial	DURL306	
DURL3307	Durée totale (en minutes) - Bibliothèque, musée, théâtre	DURL307	
DURL3308	Durée totale (en minutes) - Centre ou terrain sportif ou aréna	DURL308	
DURL3309	Durée totale (en minutes) - Restaurant, bar, club	DURL309	
DURL3310	Durée totale (en minutes) - Lieu de culte	DURL310	
DURL3311	Durée totale (en minutes) - Centre médical, clinique dentaire ou autre clinique de santé	DURL311	
DURL3312	Durée totale (en minutes) - Autre endroit	DURL312	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DURL3313	Durée totale (en minutes) - Transport - en voiture, camion ou fourgonnette - à titre de conducteur	DURL313	
DURL3314	Durée totale (en minutes) - Transport - en voiture, camion ou fourgonnette - à titre de passager	DURL314	
DURL3315	Durée totale (en minutes) - Transport - à pied	DURL315	
DURL3316	Durée totale (en minutes) - Transport - le transport en commun (autobus, tramway, métro ou train, train léger sur rail, train de banlieue)	DURL316	
DURL3317	Durée totale (en minutes) - Transport - avion	DURL317	
DURL3318	Durée totale (en minutes) - Transport - à bicyclette	DURL318	
DURL3319	Durée totale (en minutes) - Transport - motocyclette, scooter ou mobylette	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DURL3320	Durée totale (en minutes) - Transport - taxi, service de Limousine	DURL319	En 2022, cette variable a aussi été divisée en DURL3321 (transport – services de covoiturage).
DURL3323	Durée totale (en minutes) - Transport - autre	DURL321 DURL320	Dans le FMGD, cela inclut DURL3321 (service de covoiturage) et DURL3322 (bateau ou traversier) en raison du faible nombre de cellules.
DURL3399	Durée totale (en minutes) pour lieux du transport non spécifiée.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DURL9999	Durée totale (en minutes) des localisations non spécifiées.	DURL999	
DDV – Variables du journal – Durée par activité principal (regroupées)			
À noter qu'en 2022, le temps de la transportation était inclus dans les regroupements des activités principales. Par conséquent, il est seulement possible de dupliquer les groupes de 2015 en excluant les transports.			
SLEEPDUR	Durée totale (en minutes) pour activités du sommeil, se détendre et repos au lit	SLEEPDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR101 • DUR102 • DUR103 • DUR104 • DUR109 <p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR01
			Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour la DURÉE de cette variable n'est pas recommandée. Un fort effet de mode a été

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022	
			observé pour la durée lié aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.	
PERSDUR	Durée totale (en minutes) pour activités personnelles	PERSDUR	En 2022, équivalent à :	En 2015, équivalent à :
			<ul style="list-style-type: none"> • DUR126 • DUR127 • DUR129 • DUR401 • DUR199 	<ul style="list-style-type: none"> • DUR02
PDWKDUR	Durée totale (en minutes) pour activités de travail rémunéré	PDWKDUR LWKDUR	En 2022, PERSDUR n'inclut pas la prière et les activités spirituelles, qui constituent désormais une activité distincte regroupée sous CIVICDUR.	
			En 2022, équivalent à :	En 2015, équivalent à :
HSWKDUR	Durée totale (en minutes) pour tâches ménagères pour le propre ménage ou famille	HSWKDUR	<ul style="list-style-type: none"> • DUR501 • DUR502 • DUR503 • DUR504 • DUR505 • DUR506 • DUR407 • DUR599 	<ul style="list-style-type: none"> • DUR08 • DUR10 • DUR11 • DUR40
			En 2022, PDWKDUR inclut recherche d'emploi (LWKDUR en 2015).	
			En 2022, équivalent à :	En 2015, équivalent à :
			<ul style="list-style-type: none"> • DUR201 • DUR202 • DUR203 • DUR204 • DUR205 • DUR206 • DUR207 • DUR208 • DUR209 • DUR405 • DUR231 • DUR232 • DUR233 • DUR234 • DUR235 • DUR236 • DUR237 	<ul style="list-style-type: none"> • DUR05 • DUR17 • DUR18 • DUR19 • DUR20 • DUR21 • DUR22 • DUR23 • DUR24 • DUR25 • DUR26

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022	
			<ul style="list-style-type: none"> • DUR238 • DUR239 • DUR240 • DUR241 • DUR406 • DUR299 	Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour le TAUX DE PARTICIPATION de cette variable doit être effectuée avec prudence. Un léger effet de mode a été observé pour le taux de participation lié aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.
CHLDDUR	Durée totale (en minutes) pour prendre soin des membres du ménage ou famille de 17 ans ou moins	CHLDDUR	En 2022, équivalent à : <ul style="list-style-type: none"> • DUR301 • DUR302 • DUR303 • DUR304 • DUR305 • DUR306 • DUR307 • DUR399 • DUR402 	En 2015, équivalent à : <ul style="list-style-type: none"> • DUR27 • DUR28 • DUR29 • DUR30
ADLTDUR	Durée totale (en minutes) pour prendre soin des membres du ménage ou famille de 18 ans ou plus	ADLTDUR	En 2022, équivalent à : <ul style="list-style-type: none"> • DUR351 • DUR352 • DUR353 • DUR359 • DUR403 	En 2015, équivalent à : <ul style="list-style-type: none"> • DUR31 • DUR32
HELPDUR	Durée totale (en minutes) pour aide ou soins non rémunérés fournis à d'autres ménages ou à la communauté ou du bénévolat organisé ou autre travail non rémunéré	OHHLDUR	En 2022, équivalent à : <ul style="list-style-type: none"> • DUR801 • DUR802 • DUR803 • DUR804 • DUR805 • DUR806 • DUR807 	En 2015, OHHLDUR équivalait à : <ul style="list-style-type: none"> • DUR33 • DUR34 • DUR35 • DUR36

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022	
			<ul style="list-style-type: none"> • DUR808 • DUR899 • DUR411 	<p>En 2015, les parties de CIVICDUR maintenant présentés dans ce code (voir note) sont équivalentes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR43 • DUR44 • DUR52
				<p>Pour s'aligner sur les normes sur le bénévolat informel de ICATUS 2016, HELPDUR combine OHHLDUR et des parties de CIVICDUR en 2022. Les parties de CIVICDUR en 2015 qui ont été transférées à HELPDUR en 2022 comprennent DUR805 (DUR52 en 2015) and DUR806 (DUR43 et une partie de DUR44 en 2015).</p>
CIVICDUR	Durée totale (en minutes) pour activités de participation citoyenne ou religieuses ou événements sociaux communautaires	CIVICDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR901 • DUR902 • DUR903 • DUR999 • DUR412 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR43 • DUR44 • DUR45 • DUR46 • DUR52
				<p>CIVICDUR n'est pas directement comparable en 2015 et 2022. Des parties du regroupement en 2015 ont été transférées à HELPDUR en 2022, incluant DUR805 (DUR52 en 2015) and DUR806 (DUR43 et une partie de DUR44 en 2015). En plus, l'activité des pratiques religieuses privées a été déplacée de PERSDUR en 2015 à CIVICDUR en 2022.</p>
SHOPDUR	Durée totale (en minutes) pour magasinage de biens ou de services pour le propre ménage ou famille	SHOPDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR128 • DUR130 • DUR261 • DUR262 • DUR263 • DUR264 • DUR269 • DUR409 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR03 • DUR37 • DUR38 • DUR39
SCHLDUR	Durée totale (en minutes) pour éducation et activités apparentées	SCHLDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR601 • DUR602 • DUR603 • DUR604 • DUR699 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR13 • DUR14 • DUR15 • DUR16

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022		
			<ul style="list-style-type: none"> DUR408 	En 2022, SCHLDUR inclut DUR154 (pause ou repas lié aux activités d'études ou d'apprentissage), qui faisait partie de BREAKDUR en 2015.	
LEISDUR	Durée totale (en minutes) pour loisir actif, sports, culture et divertissement	EVENTDUR ACTLDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> DUR1101 DUR1102 DUR1103 DUR1104 DUR1105 DUR1106 DUR1199 DUR414 DUR415 	<p>En 2015, EVENTDUR équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> DUR53 DUR54 DUR55 <p>En 2015, ACTLDUR équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> DUR56 DUR57 DUR59 DUR62 <p>LEISDUR n'est pas directement comparable à 2015, en raison de nombreux changements, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'écriture (DUR59 en 2015) n'est plus un code d'activité distinct. L'utilisation de technologie (DUR62 en 2015) est maintenant incluse dans MEDIADUR. La marche (DUR57 en 2015) est maintenant incluse dans SPRTSDUR. Le code d'activité pour les activités de plein air a été modifié (DUR1106 en 2022, DUR51 en 2015). 	
SPRTSDUR	Durée totale (en minutes) pour participation à des activités sportives et d'exercice physique	SPRTSDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> DUR1001 DUR1002 DUR1004 DUR1005 DUR1099 DUR413 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> DUR47 DUR48 DUR49 DUR50 DUR51 <p>En 2022, SPRTSDUR n'inclut plus les activités de plein air (DUR51 en 2015); cette activité est maintenant incluse dans LEISDUR (DUR1106 en 2022). En plus, SPRTSDUR en 2022 inclut la marche sous exercice (DUR1001), qui était auparavant incluse dans ACTLDUR en 2015 (DUR57).</p>	
SOCDUR	Durée totale (en minutes) pour socialiser et communiquer	SOCPRDUR SOCTCDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> DUR701 DUR702 DUR799 DUR410 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> SOCPRDUR: DUR41 SOCTCUDR: DUR42 	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022	
			<p>Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour le TAUX DE PARTICIPATION de cette variable n'est pas recommandée. Un fort effet de mode a été observé pour le taux de participation lié aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.</p>	
MEDIADUR	Durée totale (en minutes) pour activités liées aux médias de masse, incluant lecture, télévision, musique et utilisation de technologie	TVDUR READDUR OTHLDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR1201 • DUR1202 • DUR1203 • DUR1204 • DUR1299 • DUR416 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TVDUR: DUR60 • READDUR: DUR58 • OTHLDUR: DUR61
TRANSDUR	Durée totale (en minutes) pour transport aller ou retour d'activité	TRANSDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR401 • DUR402 • DUR403 • DUR404 • DUR405 • DUR406 • DUR407 • DUR408 • DUR409 • DUR410 • DUR411 • DUR412 • DUR413 • DUR414 • DUR415 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR07

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022	
			<ul style="list-style-type: none"> • DUR416 • DUR499 	<p>En 2015, un journal de l'emploi du temps « léger » a été utilisé et les transports n'ont été mesurés que par un seul code. D'ailleurs, en 2022, les transports sont mesurés selon plusieurs codes, en fonction de l'objet du déplacement.</p> <p>En 2022, le temps de la transportation était inclus dans les regroupements des activités principales. Par conséquent, il est seulement possible de dupliquer les groupes de 2015 en excluant les transports.</p> <p>Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour le TAUX DE PARTICIPATION de cette variable n'est pas recommandée. Un fort effet de mode a été observé pour le taux de participation lié aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.</p>
MEALSDUR	Durée totale (en minutes) pour manger ou boire.	MEALSDUR BREAKDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR151 • DUR152 • DUR153 • DUR154 • DUR159 • DUR404 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR06 <p>Avertissement : La comparaison entre les cycles de l'EET pour le TAUX DE PARTICIPATION de cette variable n'est pas recommandée. Un fort effet de mode a été observé pour le taux de participation lié aux changements dans la méthodologie de l'enquête. Pour plus d'informations, consultez section 4.2.</p>
FREEDUR	Durée totale (en minutes) pour temps d'attente, temps libre, fumer, et ne rien faire.	OTHERDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR1301 • DUR1302 • DUR1303 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR63
OTHDUR	Durée totale (en minutes) pour autres activités ou activités inconnu	RESIDUR	<p>En 2022, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR1304 • DUR9999 • DUR499 	<p>En 2015, équivalent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DUR95

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
TUT – Journal de l'emploi du temps			
TUT_970	Si la journée du journal était très différente de la plupart de vos journées	TUT_970	
SLEEP1S	Début de la période de sommeil la première nuit	SLEEP1S	
SLEEP1D	Durée (en minutes) du sommeil la première nuit	SLEEP1D	
SLEEP2S	Début de la période de sommeil de la deuxième nuit	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
SLEEP2D	Durée (en minutes) du sommeil de la deuxième nuit	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TCS – Perception du temps			
TCS_110	Planifiez-vous de ralentir votre rythme de vie au cours de la prochaine année?	TCS_Q110	
TCS_120	Vous considérez-vous comme un bourreau de travail?	TCS_Q120	
TCS_130	Lorsque vous avez besoin de plus de temps, êtes-vous porté à réduire vos heures de sommeil?	TCS_Q130	
TCS_140	À la fin de la journée, avez-vous souvent l'impression que vous n'avez pas accompli ce que vous vouliez accomplir?	TCS_Q140	
TCS_150	Vous inquiétez-vous du fait que vous ne consacrez pas assez de temps à votre famille ou à vos amis?	TCS_Q150	
TCS_160	Êtes-vous constamment tendu parce que vous voulez en accomplir plus que vous pouvez en faire?	TCS_Q160	
TCS_170	Vous sentez-vous pris dans une routine quotidienne?	TCS_Q170	
TCS_180	Sentez-vous que vous n'avez plus le temps de vous amuser?	TCS_Q180	
TCS_190	Vous sentez-vous souvent tendu quand vous manquez de temps?	TCS_Q190	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
TCS_200	Aimeriez-vous passer plus de temps seul?	TCS_Q200	
TIMECR	Indicateur de pressé par le temps	TIMECR	
TIMENS	Nombre de réponses "Non déclaré" - TCS_Q110 à TCS_Q200	TIMENS	
UH – Service non-rémunéré			
UH_01	Service non rémunéré - À vous occuper des enfants de votre ménage	UH_01	
UH_02	Service non rémunéré - À vous occuper des enfants d'autres ménages	UH_02	
UH_03	Service non rémunéré - Tâches domestiques pour votre ménage	UH_03	
UH_04	Service non rémunéré - Tâches domestiques pour d'autres ménages	UH_04	
UH_05	Service non rémunéré - Soins à des personnes âgées du ménage	UH_05	
UH_06	Service non rémunéré - Soins à des personnes âgées d'autres ménages	UH_06	
CHLD - Soins des enfants			
CHLD_01C	Pendant la semaine, qui est principalement responsable des soins physiques des enfants tels que les laver, les nourrir ou les habiller?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CHLD_02C	Pendant la semaine, qui est principalement responsable d'aider les enfants avec leurs devoirs ou leurs projets liés à l'école?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CHLD_03C	Pendant la semaine, qui principalement joue, fait la lecture, fait des activités extérieures ou prend part à des activités de loisirs avec les enfants?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CHLD_04C	Pendant la semaine, qui principalement accompagne les enfants à la garderie, l'école, l'arrêt d'autobus, à leurs rendez-vous ou à leurs pratiques?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CHLD_05C	Pendant la fin de semaine, qui est principalement responsable des soins physiques des enfants tels que les laver, les nourrir ou les habiller?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CHLD_06C	Pendant la fin de semaine, qui est principalement responsable d'aider les	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
	enfants avec leurs devoirs ou leurs projets liés à l'école?		
CHLD_07C	Pendant la fin de semaine, qui principalement joue, fait la lecture, fait des activités extérieures ou prend part à des activités de loisirs avec les enfants?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CHLD_08C	Pendant la fin de semaine, qui principalement accompagne les enfants à la garderie, l'école, l'arrêt d'autobus, à leurs rendez-vous ou à leurs pratiques?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
LSM – Satisfaction à l'égard de la vie (Bien-être subjectif)			
LSM_01	Bien-être subjectif	SLM_01	
GEN – Santé générale			
GEN_01	État de santé autodéclaré	SRH_110	
GEN_02	État de santé mentale autodéclaré	SRH_115	
DSQ – Questions filtres sur les incapacités			
DTYPER	Nombre d'incapacités que le répondant a indiqué - groupé	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DUNK_FL	Si le répondant a une incapacité inconnue	DUNK_FL	
DVIS_FL	Si le répondant a une incapacité visuelle	DVIS_FL	
DDEV_FL	Si le répondant a une incapacité liée au développement	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DDEX_FL	Si le répondant a une incapacité liée à la dextérité.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DDIS_FL	Si le répondant a une incapacité.	DDIS_FL	
DFLEX_FL	Si le répondant a une incapacité liée à la flexibilité.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DHEAR_FL	Si le répondant a une incapacité auditive.	DHEA_FL	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
DLRN_FL	Si le répondant a une incapacité liée à l'apprentissage.	DCOG_FL	
DMEM_FL	Si le répondant a une incapacité liée à la mémoire.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DMENT_FL	Si le répondant a une incapacité liée à la santé mentale.	DMEN_FL	
DMOB_FL	Si le répondant a une incapacité liée à la mobilité.	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
DPAIN_FL	Si le répondant a une incapacité liée à la douleur.	DPAIN_FL	
DCLASS	Classe globale de sévérité (de l'incapacité)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
SRS – Niveau de stress auto-déclaré			
SRS_10	En pensant au niveau de stress dans votre vie, comment décririez-vous la plupart de vos journées?	SRS_10	
MSS – Source principale de stress			
MSS_130	Quelle est votre principale source de stress? Est-ce:	MSS_130	
MRW – Activité principale du répondant - la semaine dernière			
MRW_05C	Au cours des 12 derniers mois, quelle était votre activité principale? (regroupement)	MRW_05	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
ACT7DAYC	L'activité principale du répondant dans la semaine dernière	ACT7DAYS	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
MRW_D40A	Si le répondant travaillait l'année dernière	MRW_D40A	
MRW_D40B	Si le répondant travaillait à un emploi ou à son propre compte la semaine dernière	MRW_D40B	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
WET – Activité de travail du répondant – Type d'emploi			
WET_120	Étiez-vous surtout un[e] employé[e] ou travailleur[euse] autonome?	WET_120	
TLWK – Télétravail			
TLWK_01A	En télétravail la semaine dernière à partir du domicile du répondant	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_01B	En télétravail la semaine dernière dans un espace de travail partagé	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_01C	En télétravail la semaine dernière à autre endroit	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_01D	N'avez pas fait de télétravail la semaine dernière	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_02G	Combien d'heures de travail rémunéré avez-vous faites en télétravail la semaine dernière?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
TLWK_03	Si c'était votre choix, à quelle fréquence incluriez-vous le télétravail dans votre horaire de travail?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_04	Dans quelle mesure est-il important pour vous de pouvoir organiser votre propre horaire de travail?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_05	Dans quelle mesure est-il important pour vous de pouvoir utiliser la vidéoconférence plutôt que les réunions en personne?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_06	Dans quelle mesure est-il important pour vous de ne pas avoir à voyager aller-retour à votre travail tous les jours?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_07	Dans quelle mesure est-il important pour vous d'avoir la possibilité de réduire le nombre de vos voyages d'affaires?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_08	Dans quelle mesure est-il important pour vous d'avoir la possibilité de passer plus de temps avec votre famille ou un animal de compagnie?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
TLWK_09	Pourquoi n'avez-vous pas fait de télétravail la semaine dernière?	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
WLY – Renseignements sur l'employeur de la dernière année			
NOCLBR_Y	Le groupe professionnel du travail du répondant au cours de la dernière année, selon le CNP 2021 (10 catégories)	NOC1110Y	En 2015, une ancienne version de la Classification nationale des professions (CNP 2011) a été utilisée pour cette variable.
NAIC22CY	Le secteur, type d'industrie, d'entreprise ou de service dans lequel se classe l'employé ou le travailleur autonome dans l'année dernière, selon le 2022 SCIAN (20 catégories)	NAICS12CY	En 2015, une ancienne version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012) a été utilisée pour cette variable.
WLYD170G	Distance (en kilomètres) entre la résidence et le lieu de travail (regroupée)	WLY_170C	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD. En 2022, l'option pour « travaille exclusivement à domicile » a été ajoutée à cette question.
WHW – Activités de travail du répondant – Nombre d'heures de travail			
WHW_110	Plus d'un emploi rémunéré la semaine dernière	WHW_110	
WHWD140G	Nombre d'heures habituellement travaillés par le répondant à tous ses emplois au cours d'une semaine (regroupée)	N/A	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
WHW_230	Horaire de travail habituel à l'emploi principal	WHW_230	
WFS – Horaire de travail flexible			
WFS_10	Horaire flexible qui permet au répondant de choisir l'heure à laquelle il commence et se termine la journée de travail	WFS_10	
SRC – Satisfaction du répondant par rapport à l'équilibre travail-vie à la maison			
SRC_10	Satisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison	SRC_10	
SRC_20A	Raisons pour insatisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison : Pas assez de temps à consacrer à la vie familiale	SRC_20A	
SRC_20B	Raisons pour insatisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison : Trop de temps consacré à l'emploi ou à l'activité principale	SRC_20B	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
SRC_20C	Raisons pour insatisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison : Pas assez de temps à consacrer aux autres activités	SRC_20C	
SRC_20EGR	Raisons pour insatisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison : Raisons liées à l'emploi (regroupée)	SRC_20D SRC_20E	Dans le FMGD, les variables SRC_20D et SRC_20E ont été regroupées ensemble en raison du faible nombre de cellules.
SRC_20F	Raisons pour insatisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison : Raisons de santé	SRC_20F	
SRC_20H	Raisons pour insatisfaction avec l'équilibre entre emploi et vie à la maison : Autre raisons (regroupé)	SRC_20G SRC_20H	Dans le FMGD, les variables SRC_20G et SRC_20H ont été regroupées ensemble en raison du faible nombre de cellules.
WLB – Équilibre travail-vie			
WLB_10	Difficulté de combler les responsabilités familiales en raison du temps consacré au travail au cours des 12 derniers mois	WLB_10	
WLB_20	Difficulté à vous concentrer ou à combler vos responsabilités au travail en raison de vos responsabilités familiales au cours des 12 derniers mois	WLB_20	
HRH – Embauche régulière de services rémunérés par le ménage			
HRH_10A	Le ménage du répondant n'utilise pas régulièrement des services payants	HRH_10A	
HRH_10B	Le ménage du répondant utilise régulièrement des services pour : Service de garde	HRH_10B	
HRH_10C	Le ménage du répondant utilise régulièrement des services pour : Nettoyage de la maison	HRH_10C	
HRH_10D	Le ménage du répondant utilise régulièrement des services pour : Travaux extérieurs	HRH_10D	
HRH_10E	Le ménage du répondant utilise régulièrement des services pour : Soins médicaux	HRH_10E	
HRH_10F	Le ménage du répondant utilise régulièrement des services pour : Autre tâche	HRH_10F	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
ATT – Accès au transport			
ATT_120	À quelle fréquence le répondant a un véhicule à leur disposition	ATT_120	
ATT_130	A besoin d'une autre personne pour conduire - Fréquence	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_131	Quelqu'un peut conduire le répondant quand requis - Fréquence	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_140A	Qui peut vous conduire quand vous en avez besoin? Est-ce: - Un membre de la famille qui vit avec vous	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005.
ATT_140B	Qui peut vous conduire quand vous en avez besoin: Un membre de la famille qui ne vit pas avec vous	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005.
ATT_140C	Qui peut vous conduire quand vous en avez besoin: Un ami	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005.
ATT_140D	Qui peut vous conduire quand vous en avez besoin: Un voisin	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005.
ATT_140E	Qui peut vous conduire quand vous en avez besoin: Un organisme ou une agence	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005.
ATT_150C	Type de transport plus courant - Semaine typique (regroupement)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
ATT_160	Accès au transport en commun	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2005.
ATT_170	Utilisation du transport en commun - 12 derniers mois	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180A	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Pas besoin - vous possédez une auto	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180B	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Pas besoin - tout est assez près pour se déplacer à pied ou à vélo	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180C	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Préoccupation pour votre santé personnelle	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180D	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Les arrêts sont trop loin	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180E	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: L'horaire ne convient pas	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
ATT_180F	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Les circuits empruntés ne mènent pas là où vous voulez aller	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180G	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Une incapacité vous en empêche	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180I	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Un stationnement est à votre disposition au travail	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
ATT_180J	Raison pour ne pas utiliser le transport en commun: Préoccupation pour votre sécurité personnelle	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
CTW – Transport au travail/à l'école			
CTW_140A	Transport au travail/école la semaine dernière : En voiture, camion ou fourgonnette - à titre de conducteur	CTW_140A	
CTW_140B	Transport au travail/école la semaine dernière : En voiture, camion ou fourgonnette - à titre de passager	CTW_140B	
CTW_140C	Transport au travail/école la semaine dernière : En transport en commun	CTW_140C	
CTW_140D	Transport au travail/école la semaine dernière : À pied	CTW_140D	
CTW_140E	Transport au travail/école la semaine dernière : À bicyclette	CTW_140E	
CTW_140GR	Transport au travail/école la semaine dernière : Autre façon (regroupé)	CTW_140F CTW_140G CTW_140H CTW_140J	Dans le FMGD, les variables CTW_140F, CTW_140G, CTW_140H, et CTW_140J, ont été regroupées ensemble en raison du faible nombre de cellules.
CTW_140I	Transport au travail/école la semaine dernière : Travaillez ou étudiez de la maison	CTW_140H	
CTW_150G	Durée moyenne à sens unique la semaine dernière (regroupé)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
CTW_160	Déjà utilisé transport en commun pour rendre au travail ou à l'école	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
CTW_170	Avantage du transport en commun (utilisateur)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
CTW_180	Avantage du transport en commun (non-utilisateur)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
CTW_190	Congestion de la circulation (fréquence)	CTW_190	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
CTW_210	Satisfaction avec durée du trajet	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
CTW_215	Congestion de la circulation (sérieux)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Adaptée de l'Enquête sur l'emploi du temps 2010.
EDC – Éducation – Fréquentation scolaire			
EDC_10	Fréquentation scolaire	ESC1_01	
ED – Scolarité			
ED_05	Niveau de scolarité – Plus haut niveau d'études	EHG2_01 EHG2_02 EHG2_03 EHG2_04 EHG_ALL	En 2022, ED_05 remplace EHG2_01, EHG2_02, EHG2_03, EHG2_04, et EHG_ALL.
MAP – Activité principale du (de la) conjoint(e)			
MAP_110C	Activité principale du conjoint/partenaire au cours des 12 derniers mois (regroupement)	MAP_110C	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
DOR – Genre de logement			
DOR_110C	Genre de logement	DWEWC	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
IM – Lieu de naissance, immigration et citoyenneté			
IM_01A	Répondant né au Canada ou à l'extérieur du Canada	BRTHCAN	
YRARRI_C	L'année où le répondant est venu au Canada pour la première fois (regroupement)	YRARRI	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
BPR – Lieu de naissance des parents			
BPR_20	Parents nés au Canada ou à l'extérieur du Canada	BRTHMCAN BRTHFCAN	Le sexe des parents dans le ménage n'est plus identifié. En 2022, les renseignements sur le parent A et le parent B remplacent les renseignements sur la mère et le père.
BPP – Lieu de naissance du (de la) conjoint(e)			
BPP_01A	Conjoint(e)/partenaire né au Canada ou à l'extérieur du Canada	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. En raison de préoccupations liées à la qualité des données, les variables sur le lieu de naissance du conjoint(e) ou partenaire ne sont pas disponibles en 2015.
ABM – Identité autochtone			
ABM_01A	Répondant n'est pas Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit)	AMB_01	

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
AIP – Identité autochtone du (de la) conjoint(e)			
AIP_01A	Conjoint(e)/partenaire n'est pas Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit)	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. En raison de préoccupations liées à la qualité des données, les variables sur l'identité autochtone du conjoint(e) ou partenaire ne sont pas disponibles en 2015.
PG – Les caractéristiques sociodémographiques			
VISMINFL	Indicateur du statut de minorité visible	VISMIN	VISMINFL en 2022 remplace VISMIN en 2015 comme l'indicateur du statut de minorité visible.
PGP – Caractéristiques sociodémographiques du (de la) conjoint(e)			
VISPRFL	Indicateur du statut de minorité visible du conjoint(e)/partenaire	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.
REL – Religion			
REL_02	Fréquence de participation à des activités religieuses	REE_02	
REL_03	Fréquence de participation à des activités religieuses – Individuelle	REE_03	
RELIGFLG	Si le répondant a une appartenance religieuse	RELIGFLG	
LAN – Langue minimal			
LAN_01	Connaissance des langues officielles (français et anglais)	LAN_01	
LANHSDC	Langue parlée le plus souvent à la maison (regroupement)	LANHOME	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
LANCHC	Langue maternelle du répondant (regroupement)	LANMT	En 2015, trois langues maternelles différentes pouvaient être déclarées. En 2022, seulement une langue maternelle peut être déclarée. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
UOT – Satisfaction avec l'usage du temps			
UOT_01	Satisfaction avec l'usage du temps	N/A	Nouvelle variable pour l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022.

EET 2022 FMGD Nom de la variable	EET 2022 FMGD Description de la variable	EET 2015 FMGD Nom de la variable	Changements entre les FMGD de l'EET 2015 et 2022
IDV – Variables dérivées du revenu			
INC_C	Revenu total du répondant (avant impôt) (regroupé)	INCG1	Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.
FAMINC_C	Revenu total de la famille (avant impôt) (regroupé)	HHINCG1	En 2015, cette variable mesurait le revenu de tous les membres du ménage. En 2022, cette variable mesure le revenu de tous les membres de la famille de recensement. Les catégories de cette variable ont été regroupées pour le FMGD.

Annexe C – Lignes directrices pour l'analyse statistique, l'estimation de la variance et la construction des intervalles de confiance

Afin de mesurer l'erreur d'échantillonnage des estimations, il faut calculer les estimations de la variance et il faut construire les intervalles de confiance. Les enquêtes de PSSG utilisent une méthode complexe pour concevoir le plan d'échantillonnage et l'estimation, de sorte qu'il n'y a pas de formule simple pour calculer les estimations de la variance. Par conséquent, l'enquête utilise une méthode de rééchantillonnage appelée la méthode bootstrap. Cinq cents ensembles de poids bootstrap a été généré, nommé WTBS_001-WTBS_500. Essentiellement, la valeur de l'estimation est calculée en utilisant la valeur de l'estimation souhaitée au moyen de chacun des ensembles de poids bootstrap, puis la variabilité entre ces estimations bootstrap est ensuite mesurée.

Progiciels statistiques pour estimer la variance

Pour les enquêtes de PSSG, il est nécessaire d'utiliser des poids bootstrap pour calculer des estimations de la variance exactes. Un certain nombre de programmes ou de logiciels statistiques ont été conçus expressément pour analyser des données fondées sur des plans de sondage complexes et permettre d'estimer la variance au moyen de poids de rééchantillonnage, comme les poids bootstrap. SUDAAN, WesVar, STATA, R ainsi que les nouvelles versions de SAS en sont des exemples. Pour plus d'informations sur l'estimation de la variance dans ces progiciels, reportez-vous à Gagné, Keown et Roberts (2014).

D'autres logiciels d'analyse standard ou plus anciens, dont SPSS, SAS avant la version 9.2, ne comportent pas de procédure intégrée d'estimation de la variance à partir de poids bootstrap lorsqu'on utilise des données fondées sur un plan de sondage complexe comme celui de l'ESG. Ces logiciels ne devraient pas être utilisés pour calculer les estimations de la variance, construire des intervalles de confiance ou procéder à des tests statistiques (tests d'hypothèses, analyse de la régression, et ainsi de suite).

Les versions 9.2 et plus récentes de SAS peuvent calculer les variances à partir des poids bootstrap ainsi qu'autres types de poids de rééchantillonnage comme le jackknife et le poids de réplique répétée équilibrée (RRE). Il existe également un certain nombre de procédures, telles que la régression et la régression logistique, qui acceptent les poids de rééchantillonnage. Les intervalles de confiance pour les médianes utilisant les poids de rééchantillonnage ne sont offerts que dans les versions 9.3 et plus récentes de SAS.

Il est à noter que les progiciels qui ne soutiennent pas explicitement les poids bootstrap, mais qui soutiennent la méthode RRE peuvent être utilisés avec des poids bootstrap. Même si les méthodes bootstrap et RRE diffèrent quant à la manière dont les poids de rééchantillonnage sont construits, une fois ces poids produits, les deux méthodes utilisent une formule similaire pour calculer les estimations de la variance. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la relation entre la méthode bootstrap et la méthode RRE, veuillez-vous reporter à Phillips (2004).

Intervalles de confiance

La méthode la plus couramment utilisée pour construire des intervalles de confiance à 95 % est l'intervalle de Wald, qui est de la forme $\hat{y} \pm 1,96\sqrt{\text{vâr}(\hat{y})}$ pour une estimation \hat{y} avec l'estimation de variance $\text{vâr}(\hat{y})$. Les intervalles de Wald sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle la distribution d'échantillonnage de \hat{y} est approximativement normale. Pour les proportions, l'hypothèse de normalité se détériore généralement pour les échantillons de petite taille et pour des proportions proches de zéro ou un. Trois méthodes de recharge pour construire des intervalles de confiance sont par conséquent recommandées pour les proportions : l'intervalle de Wilson modifié, l'intervalle de Clopper-Pearson modifié et l'intervalle logit (voir Korn et Graubard, 1998 ; Liu et Kott, 2009). Il existe des options dans SAS, SUDAAN et R pour produire des intervalles de confiance à l'aide de ces autres méthodes.

Les exemples ci-dessous montrent comment d'autres méthodes de construction des intervalles de confiance sont précisées pour des proportions dans SAS, SUDAAN et R.

1. SAS, intervalles de confiance de Wilson modifiés (spécifier ADJUST = NO, TRUNCATE = YES) :

```
PROC SURVEYFREQ
  DATA=FILETIER VARMETHOD=BRR;
  WEIGHT WGHT_PER;
  REPWEIGHTS WTBS_000-WTBS_500;
  TABLES VARIABLE / CL (TYPE=WILSON ADJUST=NO TRUNCATE=YES);
  RUN;
```

2. SUDAAN, intervalles de confiance de Clopper-Pearson modifiés (spécifier SMCONF=50) :

```
PROC CROSSTAB
  DATA=FILETIER DESIGN=BRR SMCONF=50;
  WEIGHT WGHT_PER;
  REPWGT WTBS_000-WTBS_500;
  CLASS VARIABLE /nofreq ;
  TABLES VARIABLE;
  RUN ;
```

3. R, intervalles de confiance de Clopper-Pearson modifiés (spécifier method= « beta » dans svycoprop) :

```
plan_enquete <- as_survey_rep(FILETIER,
  weights = WGHT_PER,
  repweights = starts_with("WTBS"),
  type = "BRR",
  combined.weights = TRUE,
  mse = TRUE)

svycoprop(~I(VARIABLE==VALEUR), design=plan_enquete, method="beta",
  na.rm=TRUE)
```

4. STATA, intervalles de confiance avec transformation logit

```
svyset RECID [pweight=WGHT_PER], bsrweight(WTBS_001-WTBS_500)
vce(bootstrap) mse
```

```
svy: tabulate VARIABLE, cell se ci obs format(%12.0g)
```

Ré échelonnage des poids

Comme déjà mentionné, il est recommandé que les utilisateurs suivent les procédures d’analyse conçues pour analyser des données à partir de plans d’échantillonnage complexes, qui peuvent utiliser les poids pour produire des estimations et les poids bootstrap pour produire des estimations de la variance. Certaines procédures d’analyse qui ne sont pas conçues pour le contexte de l’échantillonnage peuvent permettre l’utilisation des poids (sans poids bootstrap). Cependant, ces procédures peuvent différer dans leur définition des poids, et produire des estimations exactes mais des estimations de la variance dénuées de sens. Pour des analyses telles que la régression linéaire, la régression logistique et l’analyse de variance, le rééchelonnement des poids peut rendre la variance calculée par les progiciels standards plus raisonnable. Les poids pour le domaine d’intérêt devraient être rééchelonnés de sorte que le poids moyen est d’un (1); ceci peut être accompli en divisant chaque poids par le poids moyen global du domaine avant de procéder à l’analyse. Le ré échelonnage rend les estimations de la variance plus raisonnables, mais celles-ci tiennent compte uniquement de l’inégalité des probabilités de sélection – elles ne tiennent pas compte ni de la stratification ni des grappes du plan d’échantillonnage. Cette approche devrait donc être utilisée comme dernier recours, seulement lorsqu’aucune procédure permettant l’utilisation des poids bootstrap n’est pas disponible; les utilisateurs sont avisés que les résultats sont approximatifs.

Références

- Gagné, C., Roberts, G., et Keown, L.-A. (2014). Estimation pondérée et estimation de la variance bootstrap pour analyser des données d’enquête: Comment les effectuer dans certains logiciels choisis? *Le Bulletin technique et d’information des Centres de données de recherche*, Hiver 2014, vol. 6 no 1, Statistique Canada, no 12-002-X au catalogue.
- Korn, E.L. et B.I. Graubard. 1998. « Confidence Intervals for Proportions With Small Expected Number of Positive Counts Estimated From Survey Data », *Survey Methodology*, vol. 24, p. 193 à 201.
- Liu, Y.K. et P.S. Kott. 2009. « Evaluating Alternative One-Sided Coverage Intervals for a Proportion », *Journal of Official Statistics*, vol. 25, no 4, p. 569 à 588.
- Phillips, O. 2004. « Comment utiliser les poids bootstrap avec WesVar et SUDAAN », (nº de catalogue 12-002-X20040027032) *Bulletin technique et d’information des centres de données de recherche*, index chronologique, automne 2004, vol.1, nº 2, Statistique Canada, nº de catalogue 12-002-XIE.

Annexe D – Un guide sur l'utilisation du fichier de données de l'Emploi du temps

Le journal de l'enquête sur l'emploi du temps de 2022 a permis de recueillir des données sur les activités quotidiennes des Canadiens. On a demandé aux répondants de déclarer leurs activités quotidiennes pendant une journée de référence de 24 heures qui débutait à quatre heures du matin.

Pour chaque activité principale, on a demandé aux répondants de donner l'heure du début et de la fin de l'activité, le lieu où l'activité s'est déroulée et avec qui était le répondant au moment de l'activité. Aussi, l'enquête permettait de recueillir des renseignements à propos des activités simultanées, c'est-à-dire celles réalisées en même temps qu'une activité principale (question : Faisiez-vous autre chose en même temps ?). Les répondants pouvaient déclarer une activité simultanée par activité principale.

Les activités principales déclarées par les répondants ont été codées en 120 catégories indépendantes et ces catégories ont ensuite été classées en dix-huit groupes d'activité principaux (voir l'annexe A).

Deux fichiers de données distincts existent pour l'Enquête sur l'Emploi du temps de 2022: le fichier principal et le fichier des épisodes de l'emploi du temps. Voici un guide d'utilisation des fichiers de données de l'emploi du temps.

Trois mesures de l'emploi du temps

Trois mesures sont couramment utilisées pour l'analyse des données sur l'emploi du temps.

1. Taux de participation

Un participant à une activité quelconque est une personne qui a déclaré avoir participé au moins une fois à l'activité le jour de référence. Le taux de participation est le pourcentage de la population qui a déclaré participer à une activité quelconque. On obtient le taux en divisant le nombre estimatif de personnes qui participent à l'activité au cours de la journée de référence par le nombre total de personnes dans la population.

Le taux de participation est calculé comme suit :

$$P^a = \frac{\sum_i W_i X_i^a}{\sum_i W_i}$$

où P^a = taux de participation à l'activité a

X_i^a = 1 si le répondant a déclaré l'activité a, = 0 autrement

W_i = poids de la personne i

À noter que l'indicateur de participation est un nombre non nul de périodes pour cette activité.

2. Moyenne de temps consacré aux activités par participant

La moyenne de temps est obtenue en divisant l'estimation du temps total consacré à une activité durant la journée par le nombre de personnes qui ont déclaré une telle activité.

Le temps moyen consacré à l'activité a par tous les participants se calcule comme suit :

$$TP^a = \frac{\sum_i W_i t_i^a}{\sum_i W_i X_i^a}$$

où TP^a = durée moyenne pour l'ensemble des participants à l'activité a
 X_i^a = 0 ou 1, indication de la participation à l'activité a
 t_i^a = durée de l'activité a pour la personne i (égale à zéro s'il n'y a pas de participation)
 W_i = poids de la personne i

3. Moyenne de temps consacré aux activités par la population totale

La moyenne de temps consacré aux activités est obtenue en divisant l'estimation du temps total consacré à une activité durant la journée par le nombre de personnes dans la population visée.

Le temps moyen consacré à l'activité a par la population totale (participants et non participants) se calcule comme suit :

$$T^a = \frac{\sum_i W_i t_i^a}{\sum_i W_i}$$

où T^a = durée moyenne de l'activité a pour l'ensemble de la population
 t_i^a = durée de l'activité a pour la personne i (égale à zéro s'il n'y a pas de participation)
 W_i = poids de la personne i

À noter que cette durée sera toujours inférieure à la durée moyenne des participants et sera égale à la durée des participants si le taux de participation est de 100 %.

Voici un certain nombre de remarques additionnelles destinées à faciliter l'utilisation des fichiers de l'emploi du temps :

1. Les taux de participation et les moyennes de temps peuvent être calculés pour n'importe quel sous-ensemble de la population en considérant uniquement les individus du sous-ensemble.
2. La moyenne de temps consacré aux activités est habituellement calculée sur une journée de 24 heures sur une période de 7 jours à moins qu'une sélection soit faite pour un jour précis de la semaine en utilisant la variable DDAY.
3. Dans le cas du travail rémunéré, habituellement envisagé sur une période de 5 jours par exemple, une simple conversion permet de rétablir la moyenne des activités sur une période de 5 jours. Il suffit de multiplier la moyenne quotidienne pour calculer le total hebdomadaire et de diviser par 5 pour convertir la moyenne (établie sur 7 jours) en une moyenne sur 5 jours. Quant à la journée de travail rémunéré de 5,7 heures [moyenne établie sur 7 jours], elle est convertie en une journée de 8,0 heures [moyenne établie sur 5 jours].
4. La somme des durées établie à partir de l'ensemble des activités totalise 1 440 minutes (24 heures).
5. Les durées moyennes des activités pour la population totale peuvent être additionnées pour obtenir la durée moyenne pour un groupe d'activités.
6. On peut aussi calculer le taux de participation en divisant la durée moyenne pour la population par la durée moyenne pour les participants. De la même façon, la moyenne pour les participants peut être calculée en divisant le temps moyen pour la population par le taux de participation
7. La somme des durées passées avec les contacts sociaux (i.e. variables DURS01 à DURS10) sera

vraisemblablement supérieure à 24 heures dans la plupart des cas car le temps passé pour une activité donnée avec plus d'un type de contact social sera compté chaque fois. Par exemple, regarder la télévision pour une période de 45 minutes avec son époux(se) et ses enfants contribuera à 45 minutes pour la variable DURS02 (conjoint(e)/partenaire) ainsi que 45 minutes pour DURS03 (enfants de moins de 15 ans vivant dans le ménage).

8. Le code 1304 représente le temps passé à des activités que le répondant a refusé de déclarer ou des activités non spécifiées ou qu'on n'a pas pu codé.
9. On peut apparter les données du fichier principal à celles du fichier des épisodes, en utilisant la variable RECID (une variable clé) qui se trouve sur les deux fichiers.

WGHT_PER : C'est le poids de base à utiliser pour l'analyse au niveau des personnes, c'est-à-dire pour l'estimation du nombre de personnes (âgées de 15 ans et plus et non institutionnalisées) ayant une ou plusieurs caractéristiques données.

Outre ces facteurs de pondération, des poids « bootstrap » ont été créés dans le but d'estimer la variance fondée sur le plan de sondage.

Fichier principal

En plus des données générales et des variables dérivées recueillies par le biais du questionnaire, le fichier principal contient des renseignements sur les activités sommaires sur l'emploi du temps de chaque répondant portant sur:

- i) le temps total consacré à chaque activité;
- ii) le temps total passé à divers endroits;
- iii) le temps total passé avec différentes personnes.

Il est à noter que le fichier principal résume les données de chaque répondant pour chacune des trois dimensions d'activités. Il ne contient pas, cependant, le détail des épisodes pour chacune des activités individuelles. À titre d'exemple, le fichier principal donne le temps total consacré à des activités 'principales' telles que regarder la télévision pendant une ou plusieurs périodes au cours de la journée. C'est donc la somme de tous les épisodes pendant lesquels une personne a regardé la télévision durant les 24 heures du journal. Le fichier principal rend compte du nombre d'épisodes pour chaque type d'activité mais ne donne aucun renseignement concernant le moment précis de la journée au cours duquel l'activité a eu lieu.

De même, les durées concernant l'endroit où s'est déroulée l'activité (Question : Où étiez-vous?) de même que la présence d'autres personnes (Question : Avec qui étiez-vous?) sont présentées sous formes agrégées. Les durées concernant la présence d'autres personnes peuvent totaliser plus de 24 heures, puisqu'un répondant pouvait être en présence de plus d'une personne ou plusieurs groupes de personnes à la fois. À noter que le fichier principal ne contient aucune information qui rattache une activité à un endroit ou qui indique 'la présence d'autres personnes " au moment où s'est tenue l'activité. Ces renseignements sont contenus dans le fichier des épisodes décrit plus loin.

Exemples se servant du fichier principal

- a) Tableaux des activités

Lorsque des estimations pondérées du temps consacré à une activité, par exemple le travail rémunéré, par la population sont nécessaires, il faut utiliser les variables suivantes :

WGHT_PER	(Poids)
PDWKDUR	(Travail rémunéré)

Aussi, pour des estimations pondérées pour le temps consacré à une activité par les participants il est important d'exclure les répondants qui n'ont pas déclaré cette activité, comme le travail rémunéré.

i.e. sélectionner les répondants pour lesquels PDWKDUR>0

Le taux de participation est le pourcentage de la population qui a déclaré l'activité et se calcule à partir de la formule fournie plus haut.

Lorsque des estimations pondérées sont nécessaires pour un sous-groupe de la population, choisissez les codes fournis pour le sous-groupe désiré, par exemple, le temps passé à un emploi rémunéré (PDWKDUR) pour les hommes et pour les hommes ayant un emploi.

WGHT_PER	(Poids)
PDWKDUR	(Travail rémunéré)
ACT7DAYS	(Activité principale des 7 derniers jours)
Gender	(Genre du répondant)

Le sous-groupe sélectionné serait défini comme étant ceux où GENRE=1 et ACT7DAYS=1.

PDWKDUR	Population totale	Nombre total de participants	Taux de participation (%)
Hommes	15 901 518	7 709 868	48
Hommes ayant un emploi rémunéré	9 437 494	6 793 553	72

b) Endroit de l'activité ou en déplacement

Lorsque des estimations pondérées du temps consacré à divers endroits ou en transit par la population sont nécessaires, il faut utiliser les variables suivantes :

WGHT_PER	(Poids)
DURL3300	(À la maison ou sur la propriété)
DURL3301	(Au travail ou à l'école)
DURL3302	(Voyage relié au travail)
DURL3303	(À la maison de quelqu'un d'autre ou sur sa propriété)
DURL3304	(Dans le voisinage)
DURL3305	(En plein air)
DURL3306	(À l'épicerie, autres magasins ou centre commercial)
DURL3307	(Bibliothèque, musée, théâtre)
DURL3308	(Centre ou terrain sportif ou aréna)
DURL3309	(Restaurant, bar, club)
DURL3310	(Lieu de culte)
DURL3311	(Centre médical, clinique dentaire ou autre clinique de santé)
DURL3312	(Autre endroit)
DURL3313	(en voiture, camion ou fourgonnette – conducteur)
DURL3314	(Transport - en voiture, camion ou fourgonnette – passager)
DURL3315	(Transport - à pied)
DURL3316	(Transport - le transport en commun)
DURL3317	(Transport – avion)
DURL3318	(Transport - à bicyclette)
DURL3319	(Transport - motocyclette, scooter ou mobylette)
DURL3320	(Transport – taxi, service de Limousine)
DURL3321	(Transport - services de covoiturage)
DURL3322	(Transport – en bateau, un traversier)

DURL3323	(Transport – autre)
DURL3399	(Transport, non spécifié)
DURL9999	(Localisation non spécifiée)

Lorsque des estimations pondérées du temps consacré à divers endroits ou en transport par les participants sont nécessaires, il est important d'exclure les répondants qui n'ont pas déclaré le temps passé à cet endroit ou en transport.

i.e., sélectionner les répondants pour lesquels DURL### > 0

Le taux de participation à une activité à un endroit ou en transport est le pourcentage de la population qui a déclaré l'activité à cet endroit et se calcule grâce à la formule fournie plus haut.

DURL3301 Endroit (travail)	Population totale	Nombre total de participants	Taux de participation (%)
Hommes ayant un emploi	9 437 494	4 954 038	52

DURL3300 à DURL9999 donne une estimation du temps passé à divers endroits ou en déplacements. Ces catégories sont mutuellement exclusives, la somme devra totaliser 24 heures pour la population.

c) Contacts sociaux

Lorsque des estimations pondérées pour le temps consacré avec d'autres personnes par la population sont nécessaires, il faut utiliser les variables suivantes :

WGHT_PER	(Poids)
DURS01	(Seul)
DURS02	(Avec conjoint(e), partenaire)
DURS03	(Avec enfant(s) de moins de 15 ans vivant dans le ménage)
DURS04	(Avec enfant(s) de 15 ans et plus vivant dans le ménage)
DURS05	(Avec parents ou beaux-parents)
DURS06	(Avec d'autres membres du ménage adultes)
DURS07	(Autres membres de la famille d'un autre ménage)
DURS08	(Avec des amis)
DURS09	(Avec des collègue(s), ami(e/s) d'école)
DURS10	(Avec d'autres personnes)
DURS99	(Non spécifié)

Lorsque des estimations pondérées pour le temps consacré avec différents contacts sociaux pour les participants sont nécessaires, il est important d'exclure les répondants qui n'ont pas déclaré être en présence du contact social demandé.

i.e., sélectionner les répondants pour lesquels DURS### > 0

Le taux de participation est le pourcentage de la population qui a déclaré le contact social à l'étude et peut être calculé grâce à la formule fournie plus haut.

Contacts sociaux (conjoint) (DURS02)	Population totale	Nombre total de participants	Taux de participation (%)
Hommes ayant un emploi	9 437 494	6 158 368	65

DURS01 à DURS10 donnent les estimations du temps passé seul ou avec d'autres personnes. Le temps passé avec les différentes personnes ne donnera pas au total 24 heures puisqu'un répondant peut passer du temps en compagnie de plus d'une personne à la fois.

Fichier des épisodes de l'emploi du temps

Le fichier des épisodes contient des renseignements détaillés sur chaque période d'activité déclarée par les répondants. Pour chaque épisode, on a des renseignements sur l'heure du début et de la fin de l'activité, la durée de l'épisode, le lieu où l'activité s'est déroulée, les activités simultanées de même qu'un ensemble de variables qui indiquent avec qui le répondant était au moment de l'activité. Comme il pourrait y avoir des contacts multiples lors d'un épisode, les données concernant les contacts sociaux sont fournies sous la forme d'un ensemble de variables et pour chaque type de contact.

Le fichier des épisodes comprend 168 078 enregistrements. L'unité d'enregistrement pour ce fichier est l'épisode et non pas le répondant. Chaque enregistrement représente une seule activité⁶ de la journée du répondant et pour chaque répondant, tous les épisodes doivent couvrir une période de vingt-quatre heures (1440 minutes). Par exemple, pour un répondant qui a rapporté 26 épisodes différents pour sa journée de référence il y a 26 enregistrements dans le fichier des épisodes. Il n'y a pas de renseignements sur les caractéristiques du répondant. Toutefois, il est possible de raccorder chaque épisode au répondant grâce à la variable RECID et obtenir les caractéristiques à partir du fichier principal. De plus, chaque épisode contient les renseignements sur le jour de référence et le nombre total d'épisodes pour un répondant.

Chaque épisode a un poids, WGHT_EPI. On utilisera ce poids pour faire des estimations basées sur le fichier des épisodes. Si on utilise le fichier des épisodes pour dériver la caractéristique d'un répondant, le poids de la personne, WGHT_PER, devrait être utilisé avec la caractéristique dérivée.

Exemples d'utilisation du fichier des épisodes

Le fichier des épisodes peut servir à différents types d'analyse. Il est ainsi possible d'examiner une activité donnée (regarder la télévision) et d'analyser la distribution des épisodes dans le temps (heure du jour et/ou jour de la semaine). Le fichier peut également servir à déterminer l'endroit où diverses activités ont eu lieu (travail rémunéré à la maison, par exemple) ou les contacts sociaux au moment de la tenue de diverses activités. On peut également s'en servir pour examiner la distribution des activités à un moment dans la journée (ce que fait la population à 8 h 00, à 23 h 00, à 3 h 00, etc.). On peut procéder à une analyse plus complexe en raccordant les épisodes pour une personne donnée et en étudiant la séquence des différentes activités. Le numéro de séquence de l'épisode INSTANCE facilite la tâche. De même, en raccordant les épisodes aux caractéristiques des répondants, on peut voir qui s'occupe de diverses activités à des moments différents pendant la journée.

Lorsqu'une activité, par exemple "regarder la télévision", peut comporter plus d'un épisode dans la journée, l'analyste doit décider quel poids appliquer. Dans le cas où chacun des épisodes doit contribuer séparément à l'estimation, l'analyste choisira le poids WGHT_EPI. Si, d'autre part, chaque répondant doit contribuer au plus une fois à l'estimation, alors l'analyste devra opter pour le poids WGHT_PER.

Illustrons ces deux options à l'aide d'un exemple : le calcul de la durée moyenne d'une période consacrée à regarder la télévision est une statistique basée sur l'épisode et le calcul de la moyenne du temps total consacré à regarder la télévision dans une journée est une statistique basée sur la personne. Le premier calcul sera une estimation de la durée moyenne (pondérée) de la période parmi tous les épisodes de l'activité 'regarder la télévision'. Le deuxième sera estimé en utilisant la moyenne pondérée pour tous les répondants de la durée totale de tous les épisodes "regarder la télévision" pour chaque répondant.

⁶ Il est possible de trouver deux ou trois périodes qui se suivent avec le même code d'activité. Ces périodes ont été rapportées séparément lorsqu'un élément de la période change tels que l'endroit ou les personnes présentes.

Les exemples suivants montrent la logique et les algorithmes pour l'utilisation du fichier des épisodes de l'emploi du temps. Pour ce faire, il est préférable de le trier par les variables RECID (la variable d'identification du répondant) et INSTANCE (l'identificateur de chaque épisode pour le répondant).

a) Statistiques et estimations basées sur la personne

Lorsqu'on veut calculer des estimations pondérées du temps moyen consacré à une activité, par exemple, travail rémunéré, à un endroit donné, par exemple à la maison, le poids à utiliser est celui de la personne, la durée moyenne qu'une personne consacre à une activité chaque jour.

On doit utiliser les variables :

TUI_01
DURATION
WGHT_PER
LOCATION

Sélectionner TUI_01=0501 (travail rémunéré)
 LOCATION=3300 (À la maison ou sur la propriété)

Calculer le temps moyen en faisant la sommation de tous les enregistrements, comme suit :

$$\frac{\sum_k WGHT_PER_k (\sum_i DURATION_i, \text{ où } TUI_01=0501 \text{ et } LOCATION=3300)}{\sum_k WGHT_PER_k}$$

où DURATION_i = durée pour la période i pour le répondant k
 WGHT_PER_k = poids du répondant k

Ceci peut être fait en créant un nouveau fichier, à partir du fichier des épisodes, qui contient un enregistrement pour chaque répondant et les variables suivantes : WGHT_PER, DURINT (durée à l'étude), la durée totale de tous les épisodes pour chaque répondant ayant TUI_01=0501 et LOCATION=3300. La procédure à suivre est de mettre DURINT à zéro et ensuite additionner DURATION à la variable DURINT pour toutes les fois qu'on remplira la condition TUI_01=0501 et LOCATION=3300, parmi tous les épisodes du premier répondant. Après avoir examiné le dernier épisode du premier répondant, on sauvegarde WGHT_PER et DURINT dans le nouveau fichier, on remet DURINT à zéro et on reprend la routine pour le prochain répondant, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un enregistrement soit ajouté à chaque répondant sur le nouveau fichier. L'équation devient alors :

$$\frac{\sum_k WGHT_PER_k DURINT_k}{\sum_k WGHT_PER_k}$$

$$\frac{1\ 517\ 200\ 694}{32\ 136\ 802} = 47,2 \text{ minutes}$$

Interprétation : Pour une journée moyenne, les Canadiens passent 47,2 minutes de leur journée à travailler à leur emploi principal rémunéré à partir de leur domicile ou leur propriété.

Calculer le taux de participation comme suit :

$$\frac{\sum_k WGHT_PER_k (\text{pour ceux ayant } \sum_i DURATION_i, \text{ où } TUI_01 = 0501 \text{ et } LOCATION = 3300 \\ n'\text{égale pas zéro, (i.e. } DURINT \text{ n'\text{égale pas zéro)})}{\sum_k WGHT_PER_k}$$

$$= \frac{3\,846\,443}{32\,136\,802} = 12,0\%$$

Interprétation : Pour une journée moyenne, 12,0 % des Canadiens travaillent à leur emploi rémunéré à partir de leur maison ou sur leur propriété.

La durée moyenne de temps consacré à cette activité par participant est alors :

$$\frac{1\,517\,200\,694}{3\,846\,443} = 394,4 \text{ minutes}$$

Interprétation : Pour une journée moyenne, lorsque les Canadiens travaillent à la maison ou sur leur propriété à leur emploi rémunéré, ils y consacrent 394,4 minutes.

b) Statistiques et estimations basées sur les épisodes

Lorsqu'on veut calculer des estimations pondérées du temps moyen consacré à une activité, par exemple regarder des émissions de télévision, des films ou des vidéos, on doit utiliser les variables :

TUI_01
DURATION
WGHT_EPI

Sélectionner TUI_01=1202 (Regarder des émissions de télévision, des films ou des vidéos)

Calculer le temps moyen en faisant la sommation de tous les enregistrements, comme suit :

$$\frac{\sum_j WGHT_EPI_j DURATION_j, \text{ where } TUI_01=1202}{\sum_j WGHT_EPI_j, \text{ where } TUI_01=1202}$$

où DURATION_j = durée pour la période j
 WGHT_EPI_{jj} = poids pour la période j

Nous donne le résultat suivant :

$$= \frac{3\,339\,535\,406}{25\,285\,746} = 132,1 \text{ minutes}$$

Les logiciels d'analyse statistique et les logiciels de bases relationnelles sont couramment utilisés pour exploiter les fichiers de données ci-joints. Par exemple, SAS est très utilisé pour l'analyse statistique de ces données. Ce logiciel peut être utilisé pour tirer des informations tant du fichier principal que celui des périodes; cependant, les utilisateurs qui se servent de ces données très fréquemment pourraient aussi considérer récrire ces données sous forme de fichier en base relationnelle. La plupart des logiciels de base relationnelle fournissent un mécanisme qui relie et trouve les données provenant de deux fichiers en une relation d'un à plusieurs. Ces liens sont normalement assurés par le langage SQL.